

**SCHÉMA RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE, D'INNOVATION
ET D'INTERNATIONALISATION**

2017-2021

SOMMAIRE

Edito	3
La fusion de la Bourgogne et la Franche-Comté au 1^{er} janvier 2016 : un nouveau périmètre régional	5
Les réformes territoriales	5
Le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII)	7
Les défis majeurs à relever	8
Les ambitions du SRDEII Bourgogne-Franche-Comté 2017-2021	13
1. Pour un dispositif régional d'accompagnement complet et réactif au service des dynamiques d'entreprises	14
1.1 Un système d'intervention global, piloté par la région, réactif et adapté aux besoins de l'entreprise	15
1.2 Faire du collectif un tremplin de développement	20
1.3 Soutenir les filières historiques ou en émergence et l'excellence industrielle	22
2. Pour un appui déterminé aux leviers de croissance de notre économie	25
2.1. Confirmer le rôle déterminant de l'innovation dans la croissance des entreprises	26
2.2. Positionner le capital humain et les compétences au cœur de la stratégie de développement économique	29
2.3. Amplifier l'internationalisation des entreprises	31
2.4. Accompagner la transition écologique et énergétique	33
2.5. Accélérer la transition numérique des entreprises	34
2.6. Promouvoir la performance industrielle et l'industrie du futur	36
3. Pour une action économique construite au plus près des territoires	39
3.1 La coordination territorialisée de la politique économique régionale	40
3.2 L'accompagnement des territoires dans leurs mutations, leur développement et leurs expérimentations	41
3.3 Le lien intercommunalité-région	42
3.4 La région et les autres territoires de coopération	43
4. Pour une gouvernance coopérative des acteurs du développement économique	45
4.1. Présentation générale de la gouvernance du SRDEII	46
4.2. Le pilotage de la politique régionale de développement économique	48
4.3. L'animation du réseau de partenaires	49
4.4. Le cadre évaluatif	49
Annexe 1 : la concertation des acteurs	51
Annexe 2 : l'agence régionale de développement économique	52
Annexe 3 : panorama économique	54

UNE NOUVELLE DONNE POUR L'ECONOMIE ET L'EMPLOI

Un enjeu de concertation :

La Région a voulu et réalisé une concertation large pour répondre au souhait du législateur de produire rapidement un nouveau schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII). Ce schéma propose une réponse stratégique et opérationnelle qui traduit la volonté des acteurs économiques de relever ensemble les défis qui se présentent. La Région inscrit la coopération des acteurs au cœur de sa stratégie de développement économique. Le développement économique permet la création de valeur ajoutée. Cette valeur ajoutée, équitablement partagée, permet de créer des emplois et de mettre en œuvre la transition écologique : en un mot le développement économique doit être un facteur de progrès social. Ce n'est donc pas l'affaire de spécialistes, mais la préoccupation de tous.

Un enjeu d'innovation :

Ce SRDEII porte les spécificités du nouveau territoire de Bourgogne-Franche-Comté, en particulier notre vocation exportatrice, la transition écologique, la coopération entre les acteurs économiques, le dialogue social territorial, le lien appuyé entre la formation professionnelle et le monde économique. La nouvelle région Bourgogne-Franche-Comté a beaucoup d'atouts ! Elle conjugue des histoires industrielles fortes, une agriculture de qualité et l'innovation sous toutes ses formes dans ses territoires réunis. L'économie et l'emploi sont la première priorité du mandat. Les entreprises, les créateurs, les salariés portent des initiatives aux différents stades de la vie des projets : la Région veut accompagner toutes les étapes essentielles de la vie de l'entreprise, toutes les dynamiques porteuses d'avenir. La stratégie économique concerne tous les territoires, toutes les filières, toutes les entreprises. Des déclinaisons spécifiques seront rapidement travaillées sur l'agriculture, le bois, le tourisme ou l'ESS, mais tous les secteurs contribuent au développement économique, par les emplois créés ou par leur contribution à l'attractivité résidentielle de notre région (culture, éducation, sports, vie associative...). La compétitivité de l'économie de Bourgogne-Franche-Comté passe par un soutien résolu de la Région au capital humain et aux compétences, à l'innovation, à l'internationalisation et aux transitions écologiques et numériques. Ces leviers de croissance sont encore plus efficaces lorsqu'ils sont portés par des collectifs d'entreprises.

Un enjeu de coopération :

Dans un contexte de révolutions technologiques et sociales permanentes et malgré les mutations économiques parfois violentes, certains territoires ont su rebondir et ont aujourd'hui autant d'emplois industriels qu'hier. La résilience des

territoires est toujours le fruit d'une coopération étroite entre les acteurs économiques et les acteurs publics. En conjuguant l'initiative privée et l'initiative

publique, nous serons plus forts. Le législateur a bouleversé le cadre institutionnel territorial en modifiant le périmètre des régions, les compétences des collectivités et en resserrant le nombre des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

Désormais la coopération entre Région et intercommunalités sur ces nouvelles échelles constitue le moteur des politiques territoriales de développement économique. Les départements et leur ingénierie territoriale restent des partenaires précieux notamment dans les territoires ruraux.

La Région accompagnera les mutations et défendra emplois et compétences partout où c'est possible, dans un partenariat renouvelé avec l'Etat : le développement économique ne se fera pas sur un désert mais avec les entreprises et les savoir-faire existants. Les politiques régionales seront contractualisées avec les territoires pour améliorer la proximité, l'adaptation voire l'expérimentation. Cette approche territoriale mobilisera notamment la nouvelle agence de développement économique.

Un enjeu de mobilisation :

Plus qu'un texte figé, c'est une ambition partagée autour de grands principes et d'actions pragmatiques qui est ici proposée : construire ensemble un territoire plus riche en emplois et plus résilient. Faire de la nouvelle donne pour la Bourgogne-Franche-Comté une chance pour le développement économique et l'emploi.

LA FUSION DE LA BOURGOGNE ET LA FRANCHE-COMTÉ AU 1^{ER} JANVIER 2016 : UN NOUVEAU PÉRIMÈTRE RÉGIONAL

Située dans le Grand Est, la région Bourgogne-Franche-Comté s'étend sur **47 784 km²** et comprend plus de **2,8 millions d'habitants** répartis sur 3 777 communes et 8 départements en 2016. Elle est, en superficie, la 6^{ème} des dix-huit régions de France métropolitaine et d'outre-mer, et possède ainsi un territoire de taille comparable à des pays tels que la Slovaquie, la Suisse ou l'Estonie.

Au sein du territoire, elle concentre près de **1,1 million d'emplois** dont 963 800 salariés en 2013. Ces emplois représentent 4,1% de l'emploi total en France métropolitaine et se répartissent dans les **251 000 entreprises** de la Région. En 2013, la région représente une part faible du PIB de la France métropolitaine (3,5% soit 71,5 Milliards d'euros) et de la France de province (5 %). Elle est ainsi classée 11^{ème} région sur 13 devant le Centre-Val de Loire et la Corse.

Avec 17,3 % d'emplois industriels, la région est la plus industrielle des nouvelles régions françaises. A l'opposé, elle se classe dernière pour la place du secteur tertiaire marchand. L'emploi diversifié rassemble un large panel d'activités spécifiques. Sur **25 zones d'emploi**, 5 concentrent plus de la moitié des emplois et 10 ont une spécificité industrielle. C'est aussi une région agricole, tournée à la fois vers la viticulture et l'élevage. Avec 4 % des emplois relevant de l'agriculture, elle occupe le 4ème rang national en nombre d'emplois, derrière les 3 régions de l'Atlantique.

Avec sa frontière commune avec la Suisse, l'Ile-de-France, l'Auvergne Rhône Alpes – les deux régions les plus dynamiques de France –, Centre Val de Loire et Grand est, la région Bourgogne-Franche-Comté, avec ses 14 gares desservies par le TGV, bénéficie d'une place privilégiée en Europe.

LES RÉFORMES TERRITORIALES

En adoptant la loi « Délimitation des Régions, élections régionales et départementales, modification du calendrier électoral », l'Assemblée nationale a entériné une nouvelle carte de la France métropolitaine à 13 Régions. Cette loi, promulguée le 16 janvier 2015, poursuit l'objectif de constituer des Régions plus fortes et à même d'engager des coopérations interrégionales à l'échelle européenne.

Présentée comme le troisième volet de la réforme territoriale souhaitée par le gouvernement, la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a été promulguée le 7 août 2015, après deux années d'intenses discussions. Elle s'inscrit ainsi dans la continuité de la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM)

et du projet de loi relatif à la délimitation des Régions. La loi NOTRe porte principalement sur les points suivants :

- Renforcement des responsabilités régionales et évolution de la carte des régions ;
- Rationalisation de l'organisation territoriale par la consolidation des intercommunalités notamment (augmentation de leur seuil, élargissement de leurs compétences) ;
- Modification des périmètres de compétences propres à chaque type de collectivité ;
- Elaboration de dispositifs de compensations financières relatives aux transferts de compétences ;
- Amélioration de la transparence et de la responsabilité financières des collectivités territoriales.

La réforme concomitante des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), qui passeront au 1^{er} janvier 2017 de 188 à 116 sur le territoire de la Bourgogne-Franche-Comté, va modifier en profondeur le paysage de l'action économique.

La loi a accru sensiblement les prérogatives des régions. Les EPCI disposant de la compétence relative à l'immobilier d'entreprise, le partenariat sur ces compétences économiques imbriquées s'impose de facto entre la région et les intercommunalités. La loi a établi que les régions ne sont plus seulement la collectivité cheffe de file du développement économique mais également la collectivité territoriale responsable de celui-ci sur son territoire. Dans ce cadre, la région obtient notamment la compétence exclusive pour définir des « régimes d'aides et pour décider de l'octroi des aides aux entreprises » (article L. 1511-2 du CGCT) et élaborer deux schémas majeurs prospectifs, couvrant les deux volets du développement économique :

- Le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), lequel définit les orientations en matière d'aides aux entreprises, de soutien à l'internationalisation et d'aide à l'investissement immobilier et à l'innovation des entreprises ;
- Le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).

Ces schémas doivent s'articuler avec l'ensemble des orientations régionales, qu'elles soient ou non parties prenantes d'un schéma ou contrat (contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles, contrat de filières forêt-bois, plan régional de développement agricole, schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, schéma régional de développement du tourisme et des loisirs...).

LE SCHÉMA RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, D'INNOVATION ET D'INTERNATIONALISATION (SRDEII)

La loi NOTRe du 7 août 2015 confie aux régions l'élaboration d'un schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII). Avec la fusion des Régions, il s'agit de donner une dimension plus stratégique à la réflexion sur les identités économiques des territoires en regroupant les forces et en gagnant en visibilité.

Fort d'une expérience de concertation et d'une approche dynamique et partenariale mise en place dans le cadre de sa Stratégie régionale de développement économique à horizon 2020, la région Bourgogne-Franche-Comté élabore le nouveau SRDEII qui fixe les enjeux et objectifs majeurs contribuant au rétablissement de la compétitivité régionale.

La région Bourgogne-Franche-Comté a abordé avec ambition et pragmatisme cette réflexion stratégique du SRDEII, afin d'accompagner les entreprises régionales et leurs filières, et de répondre aux enjeux de formation et d'orientation professionnelles. Tout en détenant désormais la compétence développement économique et maîtrisant ainsi son périmètre de responsabilité, la Région a souhaité se rapprocher et impliquer les EPCI et autres collectivités afin d'enrichir le schéma par d'autres expériences.

L'élaboration du SRDEII Bourgogne-Franche-Comté a donc constitué une opportunité unique de définir et de partager une vision économique commune pour les prochaines années. La Région ayant un rôle de facilitateur et d'accompagnement des collectivités, elle se porte garante du suivi de la démarche initiée, et se place dans une logique d'écoute, d'assistance et de coordination au service des acteurs du territoire. Cette démarche doit permettre de renforcer l'attractivité du territoire aux échelles régionale, nationale et internationale et de mettre en perspective les spécificités et richesses d'un territoire pour les transformer en avantages concurrentiels.

La portée du SRDEII ne se limite pas à son élaboration, le document aspire à devenir une référence partagée dont le contenu s'enrichira et évoluera au fil du temps. Il constitue le support et le guide de l'action économique régionale pour les années à venir avec l'ensemble des partenaires et des acteurs économiques du territoire. La mise en œuvre d'une gouvernance ouverte et partagée, assurant le pilotage, le suivi et l'évaluation des politiques menées avec l'ensemble des acteurs du tissu économique constitue donc l'une des ambitions fortes de ce SRDEII.

LES DÉFIS MAJEURS À RELEVER

Les acteurs de la large concertation qui a été conduite (annexe 1) ont mis en évidence les enjeux majeurs auxquels des réponses doivent être apportés sur les principales thématiques directement ou indirectement visées par le schéma.

L'internationalisation

L'internationalisation de l'économie régionale est un levier d'emplois et de croissance majeur pour les entreprises. La région doit pouvoir tirer profit de ses avantages comparatifs tant en termes de niches, de marché que de pouvoir d'attraction sur la scène internationale. Le réflexe export doit être acquis pour chaque entrepreneur mais également collectivement au niveau de nos secteurs et filières d'excellence qui doivent rayonner à l'étranger et être en capacité de s'appuyer sur des dispositifs et réseaux européens.

L'innovation

Dans un contexte concurrentiel et face aux perpétuels changements de leur environnement, les entreprises mènent une réflexion sur l'innovation qui est essentielle pour assurer leur croissance et leur développement à moyen et long terme. L'intégration de l'innovation sous toutes ces formes dans la stratégie de l'entreprise doit être perçue comme un levier de compétitive durable. L'action publique doit accompagner les entreprises pour minimiser leur prise de risque en mettant à disposition des compétences régionales en capacité de les orienter, en leur proposant des coopérations avec d'autres acteurs et des financements appropriés pour faire en sorte de passer de l'innovation au marché créateur d'emploi.

Le développement de l'économie sociale et solidaire (ESS)

Dans le cadre d'un objectif général de changement d'échelle de l'ESS, il est impératif de renforcer et conforter les modèles économiques des entreprises, notamment à travers la structuration du conseil et du financement, et l'acculturation des responsables de ces structures à des démarches et des stratégies entrepreneuriales et commerciales. Se jouent les enjeux de décloisonnement des entreprises de l'ESS, de leur implication dans le développement économique de la région par la diversification de leurs partenariats économiques, ainsi que leur accès aux espaces de développement économique (filiales, pôles...). Enfin, l'enjeu est aussi de favoriser et de soutenir la capacité de l'ESS à expérimenter et à défricher des secteurs en devenir ou à potentiel.

L'entrepreneuriat

L'enjeu à moyen terme de la politique d'entrepreneuriat est de faire des créateurs/repreneurs d'aujourd'hui, les producteurs de valeur ajoutée et d'emplois de demain. Par conséquent, la région devra privilégier une approche qualitative de consolidation des modèles économiques des créations/reprises contrairement à d'autres acteurs publics nationaux qui privilégient une approche quantitative d'accès à l'emploi par la création d'activités. Les attentes portent donc sur la création des conditions de la pérennisation et du développement des entreprises créées ou reprises sur le territoire et la structuration de l'écosystème au service des porteurs de projet

La transition énergétique et écologique

Les besoins toujours plus conséquents de matières premières non renouvelables imposent de travailler sur l'efficacité de modèles de production plus écologiques, facteurs de productivité et d'innovation (développement de l'écoconception) et de l'économie des ressources (économie circulaire, gestion des déchets).

La transition énergétique et écologique engagée constitue à la fois un défi et des opportunités pour les acteurs économiques sur tous les secteurs d'activités et en particulier l'industrie automobile où les constructeurs devront produire les véhicules de demain éco-conçus, basés davantage sur la propulsion électrique, plus connectés et communicants, l'industrie de la chimie et des plastiques, qui devra intégrer les nouveaux paradigmes de l'économie circulaire et penser les matériaux de demain, le secteur de l'efficacité énergétique et celui de la production énergétique concernant en premier lieu les secteurs du bâtiment et celui des énergies renouvelables.

L'attractivité du territoire

La Bourgogne-Franche-Comté présente des caractéristiques fortes qui déterminent un potentiel d'attractivité tant pour les personnes que pour les investisseurs. Les capacités régionales dans les secteurs à forte valeur ajoutée doivent être promues. Une stratégie d'attractivité articulée avec le soutien à la capacité d'innover doit être renforcée, sur la base d'une identité régionale qui reste à affirmer. L'attractivité de talents, d'investisseurs étrangers est un sujet majeur de préoccupation car la moitié des exportations sont réalisées par des entreprises à capitaux étrangers basées en région.

L'intelligence collaborative

Appréhender les évolutions et les mutations pour anticiper les besoins de demain et conserver les emplois, défendre les intérêts d'un collectif d'entreprises au niveau national et international, se présenter plus forts sur les marchés français ou étrangers et s'imposer face à la concurrence mondiale sont les enjeux partagés de l'intelligence collaborative qui doivent être pris en compte. L'intelligence collaborative doit également s'exprimer dans l'imagination et l'invention de « modes de faire » novateurs, associant des acteurs qui ne sont pas naturellement amenés à travailler ensemble.

L'ingénierie de financement

L'enjeu consiste à accompagner les investissements difficilement finançables par les seuls acteurs privés par des financements publics régionaux, nationaux ou européens. Cette intervention peut contribuer à un impact positif sur l'emploi à travers :

- Des investissements immatériels comme le développement d'une nouvelle offre, les moyens commerciaux, les compétences, la recherche ;
- Des investissements connexes à des phases majeures de la vie d'une entreprise : création, transmission, développement nécessitant une consolidation de la trésorerie.

L'offre de financement devra être enrichie pour apporter les accompagnements adaptés à tous types de situations. Un effet de levier de l'intervention publique sur les financeurs privés (banques, actionnaires) est donc à favoriser.

L'agriculture et la filière forêt-bois

La région dispose de ressources naturelles notamment agricoles et forestières de première importance dont la valorisation reste un axe prioritaire de développement.

L'élaboration d'un Plan Régional de Développement Agricole (PRDA), adossé au SRDEII, fixera les grandes orientations des politiques régionales en matière d'agriculture et correspond à une volonté de la région de développer spécifiquement le volet agricole de l'économie régionale. Les acteurs économiques des industries agro-alimentaires sont pleinement concernés par le présent schéma.

La filière forêt-bois fait l'objet d'un processus spécifique défini par l'Etat. La Loi d'Avenir sur l'agriculture et la forêt de 2014, a prévu que pour la première fois, l'Etat partage cette compétence avec les régions et qu'ils déclinent ensemble, en co-pilotage Etat-région, ce programme national en programme régional. Par ailleurs l'Etat a mis en place un comité stratégique de filière, qui a élaboré un contrat stratégique de filière qui lui aussi devra être décliné par les industriels dans chaque région. En Bourgogne-Franche-Comté, par souci de simplification, le choix a été fait par la DRAAF, la région et les interprofessions, de mener un seul cycle de travail destiné à produire un seul document appelé le "contrat forêt-bois 2017-2027" avant fin 2017.

Le tourisme

Le tourisme est une activité économique régionale contribuant au développement de l'investissement et de l'emploi sur le territoire. Le territoire, marqué par une ruralité forte, est confronté à de nouveaux défis : l'évolution de la demande des visiteurs, les modifications des comportements individuels à l'égard des loisirs et des vacances, l'intensification de la concurrence entre destinations,... La région doit s'adapter rapidement à ces évolutions et proposer une offre nouvelle s'appuyant sur ses richesses naturelles et patrimoniales.

Les travaux conduits dans le cadre de l'élaboration du SRDTL, qui doit être adopté au cours du premier semestre 2017, font émerger trois axes stratégiques :

- Un premier axe d'attractivité avec pour objectif de développer les flux touristiques en travaillant sur les offres « phares », sur des offres innovantes et sur la promotion des produits et territoires les plus attractifs : la promotion des marques et des produits phares, le développement des offres et des sites phares et le développement de nouvelles offres ;
- Un deuxième axe de compétitivité avec pour objectif de développer les dépenses des flux touristiques en travaillant sur la densification et l'adaptation des offres et sur

l'information des touristes : offres d'hébergements, de sites et d'activités, qualification et diffusion de l'information touristique, accessibilité et la mobilité à disposition des touristes ;

- Un troisième axe sur des services communs à mettre en place pour permettre aux acteurs du tourisme régional d'atteindre les objectifs communs de développement de l'économie touristique : observatoire touristique, formation des acteurs du tourisme, renforcement de la compétitivité des professionnels et des territoires par l'utilisation du numérique.

Les compétences

L'action économique déployée en région par l'ensemble des partenaires publics et privés doit être davantage connectée à la politique publique de formation, d'emploi et d'orientation.

La stratégie régionale de développement de la formation et de l'orientation professionnelles, déclinée dans le contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP) doit, à partir des besoins en termes d'emplois, de compétences et de qualifications, organiser la programmation des actions de formation professionnelle des jeunes et des adultes, compte tenu de la situation et des objectifs de développement économique du territoire.

Le contrat devra déterminer les objectifs dans le domaine de l'offre de conseil et d'accompagnement en orientation et VAE ainsi qu'au niveau des filières de formation professionnelle initiale et continue. Le schéma de développement de la formation professionnelle initiale doit comprendre les dispositions relatives à l'hébergement et la mobilité des jeunes et des actions de formation professionnelle ayant pour but de favoriser l'accès, le maintien et le retour à l'emploi.

La région, en tant qu'architecte des stratégies de l'économie et de la formation veillera à l'articulation des documents et des principes directeurs pour assurer une meilleure convergence des outils et in fine à la cohérence des dispositifs de formation avec ceux du développement économique.

La responsabilité sociétale des entreprises

La responsabilité sociétale des entreprises (RSE) devient un enjeu significatif pour la compétitivité des entreprises car elle valorise leurs ressources et leur image pour les rendre plus performantes et plus attractives. Compte tenu des difficultés que peuvent rencontrer les TPE et les PME pour mettre en place des pratiques de RSE, la construction d'un écosystème (réseau des acteurs de la RSE...) et la mise en œuvre d'actions de sensibilisation à la RSE et de valorisation des pratiques d'entreprises de Bourgogne-Franche-Comté doivent être organisées afin d'inciter les chefs d'entreprises à s'engager volontairement dans des démarches RSE. Il s'agit in fine de conjuguer performance économique et prise en compte par les entreprises de l'impact de leur activité sur la société et leur environnement.

L'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes

Difficultés d'accès au marché du travail, temps partiels, inégalités des rémunérations, non-mixité de certaines formations ou filières (...), les inégalités professionnelles entre les femmes et les hommes, même si elles tendent à se réduire, sont encore prégnantes.

La loi notre prévoit que les SRDEII coordonnent l'ensemble de la politique d'égalité professionnelle du territoire. Dans la poursuite d'une démarche "territoire d'excellence", La Bourgogne-Franche-Comté engagera, au côté de l'ensemble des acteurs, une action volontariste visant à notamment à lutter contre la non-mixité des métiers et accompagner les entreprises, dans le respect de leurs obligations, afin de permettre l'accroissement du nombre de femmes entrepreneures.

L'aménagement économique des territoires

L'ensemble des thématiques du schéma, évoquées ci-dessus, s'inscrit pleinement dans la logique de l'axe région-intercommunalités et entrera dans le champ de relations contractuelles qui sera mis en œuvre, en particulier sur le champ de l'immobilier et du foncier pour les entreprises.

LES AMBITIONS DU SRDEII BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ 2017-2021

Les ambitions du SRDEII Bourgogne-Franche-Comté 2017-2021

Le développement économique régional est conduit par les entrepreneurs, les commerçants, les artisans, les collaborateurs de toutes les formes d'entreprise et leurs partenaires tels que les organismes consulaires, les banques, les organismes publics ...

L'action publique doit faciliter l'initiative entrepreneuriale, agir sur les leviers de compétitivité des entreprises et aménager un territoire attractif, riche d'un environnement et d'un cadre de vie de qualité.

Le partenariat renouvelé entre l'initiative privée et l'action publique doit permettre de créer des emplois, de donner du sens aux parcours professionnels de chacun, de créer de la valeur ajoutée à partager équitablement entre les acteurs.

La région a décidé d'élever au rang de priorité régionale sa relation aux territoires. C'est dans la mise en œuvre de cet engagement, notamment avec les EPCI à qui la loi a confié une responsabilité sur le champ économique, que la région a un rôle déterminant et structurant. Elle agira de multiples façons, y compris par la commande publique et dans certains cas en créant des démonstrateurs favorisant l'industrialisation des innovations.

C'est sur ces bases que les lignes directrices du SRDEII ont été dessinées pour créer une synergie régionale fructueuse pour le développement et l'emploi.

En conséquence, le schéma est organisé selon 4 ambitions majeures :

1. Proposer un accompagnement complet et réactif au service des dynamiques d'entreprises ;
2. Agir avec force sur les leviers de compétitivité : innovation, compétences, internationalisation, mutations écologiques et numériques, performance industrielle ;
3. Déployer une action économique au plus près des territoires ;
4. Instaurer une gouvernance coopérative des acteurs du développement économique.

**I. POUR UN DISPOSITIF RÉGIONAL
D'ACCOMPAGNEMENT COMPLET ET RÉACTIF AU
SERVICE DES DYNAMIQUES D'ENTREPRISES**



Face à la richesse et la diversité des formes d'entreprendre, face aux évolutions récentes (émergence de nouveaux opérateurs publics ou privés comme Bpifrance, diminution historique du coût de recours à l'emprunt bancaire, modification profonde du tissu d'entreprises résultant de crises conjoncturelles et structurelles), le rôle de l'intervention publique s'est vu interrogé et conforté.

Celle-ci demeure clairement un maillon stratégique non seulement pour faciliter la création d'entreprises mais également pour les aider à franchir des caps de croissance.

Pour autant, la forme et la nature de l'intervention régionale doivent s'adapter aux besoins individuels des entreprises tout autant qu'à ceux identifiés par les collectifs ou des filières répondant à des attentes spécifiques.

La région Bourgogne-Franche-Comté construit ainsi un système d'intervention tirant meilleur profit des expériences, partenariats et outils développés préalablement dans chacun de nos territoires bourguignon et franc-comtois.

L'agence régionale de développement économique contribuera largement à la conduite de ces ambitions (annexe 2).

1) Un système d'intervention global, piloté par la région, réactif et adapté aux besoins de l'entreprise

Notre territoire évolue dans un monde en mutation, impacté par la mondialisation (concurrence internationale exacerbée, accélération du changement, apparition de nouvelles technologies, de nouveaux marchés, de nouveaux métiers, de nouveaux acteurs...). A la nécessité d'adaptation et de compétitivité s'ajoute l'enjeu du maintien et du renforcement d'un tissu dense d'activités et d'entreprises sur les territoires, dans la proximité des lieux de vie de la population régionale.

Devant ces enjeux, les entreprises ont besoin de dispositifs d'accompagnement et de financement qui soient lisibles et efficaces, et ce malgré la grande diversité des problématiques à traiter.

De par leur complexité, certaines étapes de la vie de l'entreprise, telles que la mutation ou la transmission, nécessitent la mise en place d'outils d'accompagnement spécifiques.

Des outils dédiés s'imposent également au service de certaines typologies de structures telles que les start-up innovantes ou les entreprises de l'ESS, sur lesquelles la Région a l'ambition de s'appuyer comme autant de nouveaux relais de croissance économique et de création d'emplois, nécessaires dans une perspective de développement pérenne du territoire.

Six principes directeurs guideront l'action régionale dans ce domaine :

- **Les réseaux territoriaux, animés par la région, seront mobilisés** pour mener les démarches de sensibilisation et déployer le meilleur service aux entreprises, dans leur proximité ;
- **La diversité des formes d'entreprendre sera accompagnée** : l'économie sociale et solidaire ou les activités de la sphère productive seront également visés en s'appuyant sur une connaissance fine de leurs perspectives de développement et en fonction des phases successives de la vie de l'entreprise ;
- Les politiques d'accompagnement adopteront une approche orientée sur **le projet de l'entreprise apprécié dans sa globalité, dans le cadre de sa stratégie** ;
- **L'offre de services apportée aux entreprises sera rendue plus accessible et plus lisible** ;

- La région renforcera les modalités de financement de projets économiquement viables, porteurs de créations d'emplois, en visant avec les financements publics **un effet de levier** auprès des organismes de financement privés (actionnaires, banques...) ;
- **Les critères d'éligibilité de l'offre d'accompagnement public seront adaptés**, en prenant en compte la nécessité de la présence d'activités artisanales ou commerciales dans les territoires ou, concernant les PME, pour la prise en compte des activités de services délocalisables ou en proie à une forte concurrence interrégionale (numérique, BTP, services innovants, logistique, ...).

Les modalités d'intervention au titre de l'accompagnement individualisé sont organisées, dans le présent schéma, autour des étapes du cycle de vie de l'entreprise (création-reprise-transmission, croissance-développement, mutations ou difficultés).

Des points spécifiques traitent des soutiens prévus par la région en matière d'ingénierie financière et d'immobilier d'entreprises.

Intensifier et sécuriser la création, la reprise et la transmission d'entreprises

Les objectifs opérationnels au titre de la création d'entreprise

L'ambition d'encourager la création de nouvelles entreprises et d'outiller les entrepreneurs afin de maximiser le nombre d'entreprises qui survivent à leurs premières années d'existence est partagée.

Elle passe d'abord par le développement, par la région et ses partenaires, de la promotion et de la sensibilisation à l'entrepreneuriat des populations cibles (étudiants, salariés, demandeurs d'emploi...) sous différentes formes (actions d'information, manifestations, concours,...).

Un dispositif complet de détection et d'accompagnement à l'émergence d'activités économiques doit être engagé en associant les acteurs de l'accompagnement et du financement.

Les démarches visant à accroître le nombre de femmes créatrices d'entreprises seront encouragées comme « entrepreneuriat au féminin » qui a pour objectif de valoriser des créations d'entreprises de tout secteur par des femmes, en lien avec l'ensemble des partenaires dont la délégation régionale aux droits des femmes.

Les actions d'accompagnement et de conseil seront mises en œuvre à une échelle régionale pour offrir un égal accès à tous les porteurs de projet. Elles viseront la systématisation de l'accompagnement de tout porteur de projet, y compris en amenant vers l'offre de conseil des entrepreneurs n'ayant jamais été accompagnés (voir encadré).

Par ailleurs, un programme spécifique de formation professionnelle à destination des porteurs de projets sera déployé sur tout le territoire afin de leur apporter toutes les compétences nécessaires à la création- reprise d'entreprise et à la pérennité de leur activité. De la même manière, les étudiants et chercheurs, en particulier jeunes, seront sensibilisés aux atouts que représente la création d'entreprise innovante et accompagnés tout au long du parcours en faisant appel à la palette d'outils existants.

La région s'appuiera sur la complémentarité d'intervention entre opérateurs de l'accompagnement et opérateurs du financement, et assurera une organisation efficace de l'écosystème de l'accompagnement afin de garantir aux porteurs de projet et aux opérateurs une lisibilité et une visibilité de l'offre d'accompagnement et ce, sur plusieurs années.

Des dispositifs dédiés seront conçus pour adresser spécifiquement la création de certaines typologies de structures aux enjeux propres, notamment les entreprises de l'ESS et les start up innovantes. Pour ces dernières, un accompagnement adapté sera mis en place. Une attention

toute particulière sera portée sur l'analyse du couple produit-marché, la politique commerciale, la propriété intellectuelle, les compétences, la viabilité économique du projet ainsi que le plan de financement adapté.

Les objectifs opérationnels au titre de la transmission et de la reprise d'entreprise :

Les politiques déployées pour favoriser la transmission et la reprise d'entreprises cibleront à la fois les cédants et les repreneurs potentiels afin de limiter le nombre d'entreprises qui cessent leurs activités faute de repreneur.

Ainsi sera mis en place un plan de soutien à la transmission adapté aux problématiques de sensibilisation et d'accompagnement des cédants. Ce plan s'appuiera sur des partenariats avec l'Agence régionale de développement économique, la Banque de France, les organismes consulaires et les ordres (experts-comptables, notaires...). Il visera à élaborer une identification et un accompagnement adapté des entreprises.

Soutenir les stratégies de croissance des entreprises

L'ingénierie financière (voir encadré) développée pour les projets individuels d'entreprises, pour chaque étape de leur activité ainsi que le soutien au champ spécifique de l'immobilier sont des enjeux majeurs (voir encadré).

L'accompagnement des porteurs de projet

Le conseil favorisant la pérennité des entreprises, les actions d'accompagnement à la création/reprise par des opérateurs spécialisés dans leur métiers et agissant en complémentarité avec d'autres opérateurs spécialisés sera favorisé. Il s'agit d'éviter la dégradation de la situation économique du futur entrepreneur (surendettement...) et de donner aux porteurs de projet la capacité à se réorienter grâce aux vertus de l'accompagnement. Il est également capital d'amener vers le conseil les entrepreneurs n'ayant jamais été accompagnés avant la création ou la reprise de leur activité.

En lien avec les objectifs de l'Agence France Entrepreneur (AFE), la région organisera l'écosystème de l'accompagnement, éventuellement dans le cadre d'un SIEG, de manière à garantir aux porteurs de projet une lisibilité du secteur de l'accompagnement et aux opérateurs une reconnaissance de leur action dans la durée. L'écosystème ainsi organisé permettra la prise en compte des différents profils de porteurs de projets et d'entreprises ainsi que la mise en œuvre du transfert de la compétence NACRE (créations d'entreprise par les demandeurs d'emploi) à la région.

Au-delà de ces soutiens financiers directs, l'ensemble de l'écosystème du développement économique sera mobilisé au service de la pérennité et de la croissance des entreprises, en veillant à ce que les acteurs acquièrent une culture « généraliste » des modalités d'accompagnement de l'entreprise en croissance.

Un cadre d'accompagnement et de conseil – opérateurs publics et privés - sera mis en place pour offrir un égal accès à tous les entrepreneurs et chefs d'entreprise, en apportant notamment une assistance sur les thèmes suivants :

- Le développement et la diversification des activités des entreprises ;

- La gestion des caps de croissance à tous les niveaux (de la TPE sans salarié à la TPE avec salariés ; de la TPE à la PME, de la PME à l'entreprise de taille intermédiaire) ;
- La détection des leviers de croissance et de compétitivité des entreprises (innovation, international, compétences, diversification du couple produit-marché en vue d'une meilleure valorisation des savoir-faire, organisation ...) ;
- La mise en place de stratégies d'entreprises.

L'immobilier d'entreprise

La compétence d'aide à l'immobilier d'entreprises a été confiée au bloc communal, aux termes de la loi NOTRe. L'offre en matière d'immobilier d'entreprises constitue potentiellement un avantage concurrentiel des territoires mais également un élément important de la stratégie de croissance des entreprises.

Aussi la région et les EPCI souhaitent développer un partenariat étroit sur ce champ en proposant **l'ouverture aux financements publics de la construction de locaux neufs et la réhabilitation de bâtiments anciens voire de friches industrielles**. La région elle-même privilégiera, dans ses financements, l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments et des process sur la base de diagnostics établis en partenariat avec l'Ademe. L'amélioration des services d'accueil des entreprises constitue également un axe de travail privilégié.

Par ailleurs, dans le cadre de son partenariat avec les EPCI, **la région encouragera le recours à l'outil Batifranc et aux Sociétés d'Economie Mixtes qui portent les dynamiques industrielles des territoires**. Ce volet est développé dans la partie 3.

Il sera nécessaire de s'appuyer sur une complémentarité d'intervention entre opérateurs de l'accompagnement et opérateurs du financement ainsi que sur l'agence régionale de développement pour identifier les entreprises à fort potentiel, leur offrir un dispositif d'accompagnement adapté, et faciliter la mise en relation des entreprises avec les opérateurs adéquats.

Un recours accru à des prestations extérieures d'experts sur des sujets précis (juridique, propriété intellectuelle, stratégie commerciale, coaching,...), sera mobilisé au moyen d'aides au conseil incitatives et un soutien de l'Agence régionale. Une coordination avec les acteurs adaptés (Bpifrance, incubateurs, pôles de compétitivité, société d'investissement...) sera formalisée et un maillage avec les territoires sera proposé.

Par ailleurs, un accompagnement dédié à la croissance des start-up innovantes, en lien avec Bpifrance, sera mis en œuvre afin de leur permettre de lever les freins inhérents à cette typologie d'entreprises : délais de mise sur le marché, management de l'innovation, propriété intellectuelle, levées de fonds...).

Les entreprises de l'ESS, compte tenu de leurs modèles économiques, seront également accompagnées spécifiquement dans leur développement (stratégie de croissance, levée de fonds, essaimage de projets ...).

Sur le champ des TPE, la région souhaite d'une part apporter de la cohérence dans les dispositifs d'aides aux TPE (prêts d'honneur, avances remboursables...), et d'autre part favoriser la complémentarité entre les outils ainsi que le positionnement d'outils sur des champs non couverts. A cette fin, la Région conduira un audit des outils qu'elle abonde afin de juger de leur maturité, de leur complémentarité, de l'effectivité des besoins ou des évolutions possibles.

Enfin sur le champ du tourisme, la région interviendra dans le financement des projets d'hébergements touristiques portés par des maîtres d'ouvrage mais elle accompagnera également les projets d'activités, d'équipements et d'aménagements touristiques portés par des entreprises, sur la base de critères qui seront définis dans le SRDTL. Les porteurs de projets touristiques, sous statut d'entreprise, pourront bénéficier des outils de financement déployés au titre de la politique régionale en faveur de l'économie.

L'ingénierie financière au service des entreprises

L'offre d'outils en ingénierie financière sera enrichie pour répondre à l'ensemble des besoins pour favoriser la création, le développement et la transmission des entreprises.

*Les outils à mobiliser seront, au-delà des subventions réservées à quelques usages spécifiques (premiers stades de l'innovation, aides au conseil,...), **le capital-risque** avec l'offre complète de fonds dédiés dans lesquelles la région est engagée (création, mutation, développement, amorçage), **les prêts d'honneur** (réseaux Initiative, Entreprendre), **les avances remboursables à taux nul** de la région pour les TPE et les PME et **les co-garanties** (avec Bpifrance et Bourgogne-Franche-Comté garantie).*

*Ils permettront notamment aux entreprises de financer leurs investissements matériels et immatériels et de consolider leur trésorerie dans les phases majeures de développement (franchissement de seuil, croissances externes,...). Dans tous les cas, **l'effet de levier sur les financements privés (actionnaires, banques)** sera recherché.*

Des outils spécifiques seront également déployés pour certaines typologies d'entreprises ou phases de développement :

- ***Pour les entreprises en mutation** et pour la reprise d'entreprises en difficulté, pour lesquelles les besoins financiers reposent souvent sur des investissements immatériels non finançables par le privé, une offre complète de financement public sera développée : aide à l'élaboration d'un projet d'entreprise, intervention en haut de bilan avec un fonds dédié, prêt d'honneur ad hoc, avance remboursable sans intérêt, intervention en garantie des prêts bancaires moyens et longs termes de consolidation avec Bpifrance ;*
 - *Les outils d'accompagnement financiers dédiés à la reprise seront enrichis en partenariat avec le secteur bancaire et les acteurs du financement (capital risque, fonds de garantie, avances remboursables, soutien au capital des SCOP-SCIC ...).*
- ***Pour les Start-up innovantes**, une plateforme des financeurs publics regroupera les partenaires spécialisés et se réunira mensuellement en vue d'un accompagnement coordonné et exhaustif des projets.*
- *Les outils d'accompagnement financiers seront adaptés pour tenir compte des particularités de cette cible.*

*Enfin le développement de nouveaux modes de financement privés des entreprises comme **le financement participatif** (ou crowdfunding), **la mobilisation de l'épargne** (business angels, épargne salariale...) et d'outils bancaires dédiés au soutien à des entreprises locales (fonds d'investissement de proximité...) seront recherchés en lien avec les acteurs locaux (banques, collectifs citoyens...).*

Développer un traitement adapté aux mutations et aux entreprises en difficulté

Les mutations industrielles, la remise en cause des modèles économiques ou des stratégies d'entreprise doivent constituer un questionnement voire une préoccupation permanente des dirigeants.

Dans ce contexte, la région mettra en place un dispositif d'accompagnement spécifique pour les entreprises à potentiel de mutation et les entreprises en difficulté au moyen de :

- La **détection des entreprises** à enjeux de mutations et des entreprises en difficultés permettra de les identifier et d'agir en amont, en s'appuyant notamment sur un travail de terrain de l'agence régionale ;
- Une **approche globale des projets permettant d'analyser la diversification ou la réorientation partielle de l'activité** vers des marchés à plus forte valeur ajoutée, vers l'intégration des nouvelles technologies, vers des diversifications produits/marchés ;
- Un **panel d'outils** destinés à donner toutes les chances à l'entreprise de trouver une ou des solutions permettant de dynamiser sa croissance (mutation offensive, valorisation des savoir-faire existants comme accélérateur de croissance, nouvelle stratégie, diversification produits-marchés) ou d'adopter une stratégie défensive en vue de maintenir voire de dynamiser l'emploi ;
- la **mobilisation des formes novatrices d'entreprendre** du secteur de l'ESS qui peuvent permettre la reprise d'activités sous forme de coopératives, notamment les SCOP.

Pour les entreprises en difficulté et la reprise de ces entreprises, en complément de l'Etat, chef de file sur ce champ, et en lien avec le Commissaire au redressement productif, la région développera un accompagnement dédié tant sous l'angle du conseil qu'au niveau des outils financiers.

2) Faire du collectif un tremplin de développement

En parallèle des projets individuels d'entreprises, les outils d'intelligence collaborative sont des vecteurs efficaces de compétitivité et d'emploi. Ils permettent d'accélérer les projets de développement à moindre coût pour l'entreprise. Ils se déclinent par des actions collectives conçues pour le bénéfice simultané d'un ensemble d'entreprises.

Le déploiement de nouvelles actions collectives sera conduit à chaque fois qu'il permettra de maximiser l'impact et l'efficacité des aides. Ces actions peuvent porter sur des vecteurs de croissance reconnus comme majeurs - comme l'innovation, l'export, la performance industrielle ou le numérique - ou en devenir comme l'économie de la ressource et les matériaux bio-sourcés ou la responsabilité sociétale des entreprises..

L'intervention dans le champ de l'intelligence économique, tant des points de vue offensif que défensif (sensibilisation et formation des entreprises, lutte contre la contrefaçon,...), sera amplifiée avec l'Etat et la Chambre de Commerce et d'Industrie régionale.

La prise en compte de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes sera systématiquement abordée lors de la préparation de chacune de ces démarches collectives.

Deux principes directeurs fonderont les dispositifs de soutien aux démarches collectives, à travers une double approche :

- Pousser les ambitions du territoire et de ses entreprises par l'élaboration de programmes de diffusion de connaissances et de sensibilisation auprès de toutes les entreprises, quels que soient leur statut et leur secteur d'activité, sur la base de partenariats entre la région et les acteurs généralistes (Organismes consulaires, Caisse de dépôts, ...) ou sectoriels (Ademe, ...) ;
- Répondre aux ambitions portées par les filières ou les groupements d'entreprises par des plans d'actions co-élaborés dans une perspective pluriannuelle pour répondre à leurs besoins spécifiques.

Renforcer nos démarches collectives au profit de chaque entreprise

La région et ses partenaires construiront des programmes d'actions collectives, sur les thématiques de développement évoquées ci-dessus, déclinés auprès de collectifs d'entreprises et des territoires pour aboutir à des conventions de mise en œuvre dans lesquelles les territoires et les filières choisiront les thématiques à déployer en priorité auprès des entreprises.

Filières et territoires sensibiliseront à ces initiatives collectives et effectueront le suivi de ces actions en lien avec l'acteur généraliste qui les porte. La lisibilité et l'accessibilité à ces dispositifs d'actions collectives seront facilitées par un outil numérique construit autour des besoins des entreprises. La Région assurera un suivi dans la durée des dispositifs déployés.

La formation constituera l'un des axes clés des actions collectives mises en œuvre. Cet axe concourra au développement du capital humain et des compétences (détaillé dans la partie 2).

Concernant les entreprises de l'ESS, l'objectif du SRDEII sera de susciter des coopérations avec des entreprises industrielles, artisanales et commerciales de manière à décroquer l'ESS et à lui permettre de pénétrer de nouveaux marchés, notamment les marchés publics comportant des clauses d'insertion par l'activité économique.

Afin de soutenir les TPE, avec l'appui des chambres consulaires tant la chambre des métiers et de l'artisanat que la chambre de commerce et d'industrie, la région encouragera les coopérations entre TPE, leur permettant notamment de répondre à des offres de marchés publics.

Répondre aux besoins spécifiques de collectifs d'entreprises

Il est également capital d'encourager des programmes d'actions collectives issus de groupements d'entreprises et de personnaliser la réponse aux besoins de ces entreprises.

Dans ce cadre, les acteurs pourront répondre collectivement aux enjeux de compétitivité qui se posent au sein d'une filière ou d'un groupement. Ces actions rentreront alors dans un cadre de conventionnement bilatéral et pluriannuel entre la région et la filière ou le groupement.

Cette démarche s'applique pour les TPE et les entreprises de l'ESS, l'accent étant mis également sur la constitution de collectifs d'entreprises artisanales et commerciales (coopératives...) et l'apport de compétences par la promotion des emplois partagés. Ces initiatives peuvent aussi permettre de rompre l'isolement des entrepreneurs de TPE (artisans...) et de décroquer les entreprises de l'ESS (partenariats économiques avec des entreprises hors du champ de l'ESS...).

Le collectif peut être également mis en œuvre à l'échelle d'un territoire dans le cadre des « projets de territoire » (voir encadré).

L'émergence de projets de territoires

Le Collectif « Générateur Bourgogne-Franche-Comté » est une plateforme de compétences mise en œuvre par les acteurs bourguignons et francs-comtois de l'ESS engagés dans l'accompagnement de projets d'entrepreneuriat.

Il vise, par la complémentarité de leurs compétences, de cibles, de méthodologies et d'implantation territoriale, à accompagner les mutations de territoires par des réponses entrepreneuriales à des besoins non couverts et ainsi favoriser le changement d'échelle des entreprises relevant de l'économie de proximité, par la coopération et la responsabilité collective entre acteurs.

Les acteurs et réseaux de l'Economie sociale et solidaire travaillent, en lien avec la région, à la double convergence de dispositifs complémentaires, à l'échelle de la Bourgogne-Franche-Comté :

- celle des initiatives et des acteurs destinés à détecter et accompagner en ingénierie des écosystèmes permettant de répondre à des besoins sociaux non satisfaits sur les territoires ;*
- celle des structures d'aides aux porteurs de projet « Transfo » qui s'attèlent quant à elle à accompagner les projets.*

ceci préfigure une chaîne d'accompagnement de la vie de toutes les entreprises de l'économie de proximité et des structures d'entreprises à tous les stades de leur développement. Cette démarche initiée il y a quelques années en partenariat avec plusieurs territoires appelle la mobilisation de l'ensemble des acteurs de l'accompagnement au plan local, en particulier les services consulaires.

*Les dynamiques construites dans l'esprit des **Pôles territoriaux de coopération économique (PTCE)** lancés par l'Etat en 2015, et visant à regrouper sur un territoire des initiatives, des entreprises et les réseaux de l'ESS avec des PME socialement responsables, des collectivités locales, des centres de recherche et des organismes de formation, seront accompagnées, dans un souci de mobilisation optimale et vertueuse des ressources, seront encouragées et accompagnées*

Ainsi, les projets de valorisation des ressources locales dont la main d'œuvre, la recherche de débouchés locaux, la réponse à des besoins locaux pas ou mal satisfait par la création ou le développement d'une activité économique seront soutenus, notamment sur les champs des services à la population, aux entreprises, de l'économie circulaire et fonctionnelle, de la "silver economy ».

3) Soutenir les filières historiques ou en émergence et l'excellence industrielle

Le développement des filières est un levier de croissance car elles contribuent à consolider un tissu industriel plus solidaire, à défendre les intérêts des entreprises aux niveaux national et international, à mettre ces entreprises en capacité de se présenter plus fortes sur les marchés français ou étrangers, ou encore à attirer ou conserver les talents pour assurer le haut niveau de performance attendu.

L'action publique doit soutenir ces dynamiques mais également anticiper la mutation du tissu économique en identifiant les filières émergentes qui feront la croissance régionale de demain en les accompagnant dans leur structuration voire en contribuant à la mise en place de

démonstrateurs pour faciliter l'industrialisation des innovations, notamment en matière de transition écologique.

A partir de ces enjeux, cinq principes directeurs sont identifiés :

- La nécessité de l'élaboration d'une **vision partagée des grands enjeux des filières** structurées du territoire, nationaux, voire internationaux associant compétences et compétitivité.
- La **définition d'un plan d'action à l'échelle régionale** pour chaque filière structurée, commun aux opérateurs de la filière, à la région et aux partenaires.
- **L'accompagnement des acteurs des filières en émergence.**
- **L'action par la commande publique dans certaines filières,**
- Le déploiement d'une **gouvernance et d'outils de gestion adaptés.**

Établir une vision commune des grands enjeux des filières structurées du territoire, locaux, nationaux, voire internationaux

L'analyse partagée des enjeux est un préalable indispensable : enjeux de développement macro-économiques pour la filière (évolution des marchés français ou étrangers, restructurations du secteur, perspectives sur les matières premières...), programmes nationaux lorsqu'ils impactent significativement le développement du secteur, en particulier dans les filières industrielles et enjeux spécifiques à la région (donneurs d'ordres en région, niveau local de formation, spécificités du marché de l'emploi, partenaires locaux présents...).

Pour mettre en œuvre cette politique, il est nécessaire de s'appuyer sur des organismes représentant les filières qui ont la responsabilité de connaître et de centraliser les besoins des entreprises et d'être l'interlocuteur des pouvoirs publics pour le déploiement des actions. Ces organismes ont également pour mission d'améliorer la visibilité des entreprises régionales au niveau national et international et de faire le lien avec les instances nationales représentatives comme les stratégies de filières.

Progressivement, chaque filière se dotera d'un programme régional pluriannuel adapté à ses enjeux de développement et constituant une offre de services pour les entreprises concernées. Ce programme régional sera construit autour d'analyses partagées, d'un recensement des enjeux à poursuivre et d'un programme d'action détaillé qui déterminera les financements régionaux sur la base d'un plan de financement. Il prendra notamment en compte les objectifs fixés dans le cadre des programmes nationaux et/ou d'appels à projets qu'il déclinera. Il s'inscrira dans la politique nationale de la Nouvelle France Industrielle et des « 9 solutions » qui concentrent l'effort de l'Etat dans ce secteur.

Les actions financées dans le cadre de ces programmes porteront notamment sur l'innovation, la performance industrielle (en intégrant les enjeux liés à l'environnement, au numérique et à la stratégie industrie du futur), les enjeux de la transition écologique et énergétique, d'économie circulaire, le développement commercial et l'internationalisation et les ressources humaines (formation, sécurisation des parcours professionnels, préparation aux métiers de demain).

Ces programmes pourront mobiliser, au-delà des acteurs de la filière, les services de l'Etat, les organismes consulaires, l'agence régionale voire les territoires concernés par le déploiement spécifique de certains volets d'activité de la filière dans la mesure où leur appui sera nécessaire à

l'analyse ou à la mise en œuvre des objectifs. Ils seront coordonnés par la région en partenariat avec les collectivités concernées.

L'implication des entreprises de l'ESS dans les logiques de filières sera systématiquement recherchée par des démarches de sensibilisation particulières afin de contribuer au « brassage » entre cette forme d'entreprendre et les formes plus « classiques », notamment en matière de gouvernance et de responsabilité sociale.

Enfin la prise en compte de l'égalité homme-femme sera systématiquement interrogée lors de la préparation des engagements contractuels pluriannuels.

Accompagner les acteurs des filières en émergence

Certains groupements d'entreprises émergent autour de nouveaux marchés, ou à partir de la diversification de leur activité, sans pour autant satisfaire les conditions de structuration ou d'intégration qui leur permettraient de bénéficier de l'accompagnement par les contrats pluriannuels décrits plus haut.

Ces acteurs seront accompagnés dans leur démarche de structuration par le conseil régional et par l'agence régionale de développement économique afin de préciser leur périmètre, de dégager des principes d'action et de se faire connaître auprès des entreprises qui pourraient les rejoindre.

Agir par la commande publique

La région agira par la commande publique, notamment dans les secteurs du bâtiment et des travaux publics, que ce soit en direct (notamment dans sa responsabilité des lycées) ou par le financement des collectivités pour leurs projets. La Région agira également en passant commande de démonstrateurs, d'opérations pilotes, qui sont susceptibles d'amorcer l'industrialisation de filières nouvelles, notamment pour la transition écologique.

Développer une communication renforcée

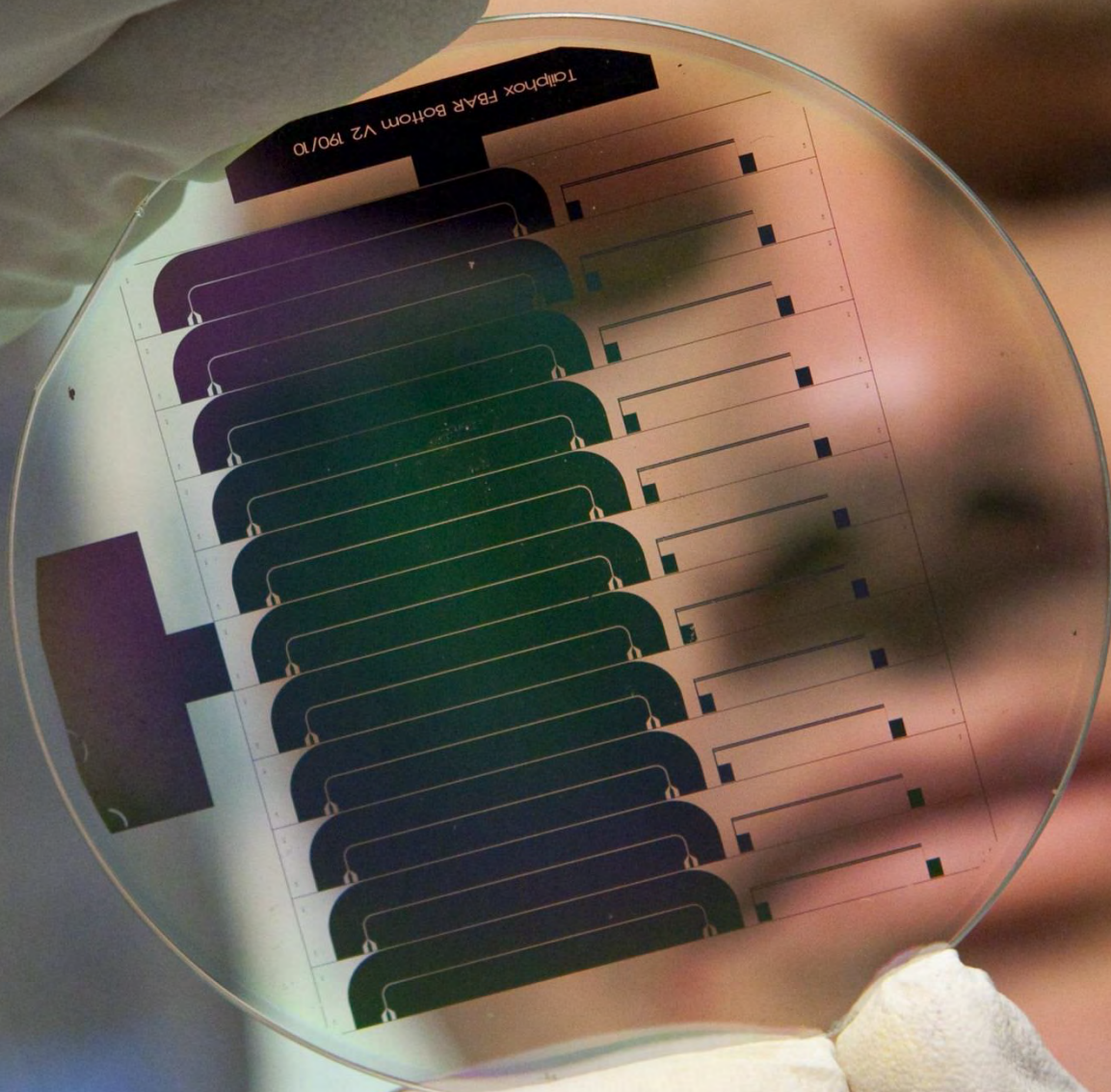
La région appuiera l'émergence d'une reconnaissance nationale et internationale, pour les filières identifiées. Il s'agira de soutenir l'identité industrielle de la Région en promouvant les filières régionales aux niveaux national et international et auprès d'investisseurs potentiels et de futurs diplômés, notamment à travers :

Des actions de promotion ;

- La participation à des salons internationaux sous une bannière commune ;
- Des missions de prospection communes ;
- Des actions de communication dynamique en direction des médias,...

En complément de la région, l'agence régionale sera mobilisée dans le cadre de sa mission générale sur l'attractivité et la recherche d'investisseurs extérieurs, pour contribuer au rayonnement de l'excellence des filières régionales (annexe 2, p. 52).

2. POUR UN APPUI DÉTERMINÉ AUX LEVIERS DE CROISSANCE DE NOTRE ÉCONOMIE



L'économie régionale doit être compétitive, ouverte à la mondialisation, armée face aux défis de la transition écologique et des mutations numériques.

C'est en faisant en sorte que les leviers de croissance majeurs que constituent l'innovation, la formation, l'internationalisation, la transition écologique et énergétique, la transition numérique et la performance industrielle puissent s'exprimer à pleine puissance que l'écosystème de développement économique réussira sa mission de facilitateur.

L'économie régionale pourra s'appuyer pour cela sur l'appétit des acteurs économiques, sur la réceptivité de territoires ouverts à l'expérimentation et sur la qualité de l'appareil régional de formation qui saura produire les compétences nécessaires pour accompagner ces changements.

2.1) Confirmer le rôle déterminant de l'innovation dans la croissance des entreprises

Face aux enjeux numériques, écologiques, devant une concurrence mondiale qui s'impose sur tous les secteurs d'activité, l'économie régionale, et plus particulièrement les activités industrielles, doit réussir impérativement une modernisation en profondeur.

Face à l'enjeu de la modernisation en profondeur de l'économie régionale, l'action publique et en particulier celle de la région s'appuiera sur cinq principes directeurs :

- La région, en lien avec son agence de développement doit, en la matière, avoir un rôle majeur pour **sensibiliser et mobiliser les acteurs** potentiellement concernés et pour accompagner au montage de projets dans ce domaine ;
- Le **développement de projets d'innovation** basés sur les points forts de la région et ses domaines d'excellence sera assuré et les démarches d'innovation seront portées quel que soit leur domaine d'innovation : innovation technologique, innovation organisationnelle ou managériale, notamment sur la base du potentiel de l'ESS, innovation sociale... ;
- La région s'attachera à développer des **territoires d'expérimentation** qui faciliteront notamment le déploiement d'une offre numérique ou le soutien à la transition écologique des activités ;
- La cohérence du **continuum recherche publique – développement économique** en passant par la valorisation, le transfert et la structuration des réseaux doit être assurée, y compris sur le champ de l'ingénierie financière. Cet axe correspond à une des 3 ambitions du schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation Bourgogne-Franche-Comté (SRESRI BFC), voté en 2015 à l'échelle de la grande région. Cette cohérence sera atteinte au travers des SRI-SI de Bourgogne et Franche-Comté, tout en s'appuyant sur la Communauté d'établissements et d'universités (COMUE) Université Bourgogne-Franche-Comté (UBFC), ses membres fondateurs et associés, et du projet I-SITE (Initiative Science-Innovation-Territoires-Economie) du Programme d'Investissement d'Avenir (PIA) qu'elle porte.
- Le développement d'une dynamique de **réseau entre les acteurs de l'innovation** sera favorisée avec comme objectif un accompagnement plus efficient des entreprises et une orientation plus rapide adaptée aux besoins.

Sensibiliser et mobiliser les entreprises une par une

La sensibilisation et la mobilisation seront conduites dans tous les secteurs d'activités afin d'inscrire les entreprises dans une logique « transformante » au service de leur croissance, d'accompagner la démarche industrie du futur, d'accélérer la mise en marché des innovations par

de nouvelles approches telles que le design thinking (processus de créativité impliquant des retours de l'utilisateur final), assister les entreprises dans leurs projets d'essaimage...

Cette action s'appuiera sur des partenaires :

- **L'agence régionale de développement économique développera la composante « innovation »** dans ses missions (annexe 1), en charge de diffuser la culture de l'innovation par une politique de sensibilisation auprès de toutes les entreprises régionales afin de susciter la mise en œuvre de projets innovants ou de détecter le plus en amont possible des projets, en complémentarité avec les filières ;
- **Les cinq pôles de compétitivité**, impulsés par l'Etat, qui sont fortement positionnés sur le territoire et structurants pour de nombreux projets collaboratifs (impliquant entreprises et laboratoires), notamment avec les régions voisines : Vitagora, Véhicule du futur, Microtechniques, Pôle nucléaire de Bourgogne, Plastipolis ;
- **les clusters** implantés en Bourgogne-Franche-Comté mobiliseront la capacité d'innovation des entreprises et développeront la croissance et l'emploi sur les marchés porteurs. Le soutien à ces structures sera affirmé, en lien avec les financements éventuels apportés par l'Etat et les EPCI.
- **La SATT** (société d'accélération du transfert de technologie) du Grand-Est, dans l'optique pour les laboratoires de recherche, via les plateformes technologiques qu'ils hébergent, de mieux couvrir les besoins des PME/PMI régionales,
- **Les partenaires de l'ESS** pour poursuivre la démarche de promotion de l'innovation sociale (Rally'nov) dans toutes les entreprises de l'ESS et de l'économie traditionnelle. Elle vise la valorisation de pratiques socialement innovantes répondant à des besoins sociaux ou sociétaux non ou mal satisfaits, par la mise en œuvre de produits ou de services ou encore par une forme innovante d'entreprise ou un mode innovant d'organisation du travail.

La région visera à développer les collaborations d'amont en aval, des laboratoires vers l'entreprise, en cohérence avec le schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et la dynamique du projet i-site, instaurant un réseau de collaboration entre l'université et les PME du territoire régional.

Elle cherchera à établir des complémentarités entre les financements européens (voir encadré) dans les secteurs de la recherche et de l'innovation, à coordonner les financements européens, nationaux et régionaux, privés et publics et à promouvoir la différenciation entre les sources de financement de la recherche et de l'innovation et du développement des entreprises.

Les outils de financement européens

- le programme européen Horizon 2020, doté d'un budget de plus de 80 milliards (2014-2020), finance au titre de la « Primauté industrielle de l'Europe dans le monde » le soutien aux technologies génériques et industrielles, le renforcement de l'accès des entreprises aux financements à risque et le soutien aux activités d'innovation des PME ;
- le programme européen COSME, doté de 2,3 milliards d'euros, vise à renforcer la compétitivité et le développement durable des entreprises, notamment par l'accès aux financements, à encourager une culture d'entreprise et promouvoir la création et la croissance des PME. COSME s'adresse surtout aux organismes financiers intermédiaires qui agissent auprès des PME, par l'intermédiaire d'outils de capital-risque et de garantie de prêt ;
- le programme européen EaSI (Employment and Social Innovation), doté de 920 millions d'euros doit faciliter la disponibilité et l'accessibilité de la micro-finance pour les micro-entreprises et les entreprises sociales, par l'intermédiaire d'organismes publics et privés qui fournissent des prêts et d'autres instruments financiers aux entreprises sociales ;
- La Banque européenne d'investissement et le Fonds européen d'investissement (groupe BEI) proposent des financements et une assistance technique au service de projets d'investissement qui contribuent à la réalisation des objectifs des politiques de l'UE. Les quatre domaines prioritaires sont l'innovation et les compétences, l'accès des petites entreprises au financement, l'environnement et le climat, les infrastructures.

Elle veillera à une bonne articulation entre les niveaux national et régional d'une part, et d'autre part entre les collectivités et les différents opérateurs (EPCI, consulaires, agences, pôles de compétitivité, clusters...).

Concernant les outils de financement, la Région s'attachera à rendre plus lisibles les dispositifs, à faciliter l'accès des entreprises et notamment des petites entreprises à ces dispositifs et à coordonner les différents acteurs soutenant l'entreprise.

Mutualiser les ressources européennes, nationales et régionales

Les projets d'innovation seront accompagnés dans tous les champs, mais avec une concentration de moyens, en particulier européens dans le cadre des PO Feder 2014-2020, sur les domaines de spécialisation intelligente identifiés et ceux qui peuvent l'être. Le concept de spécialisation intelligente est conçu comme un levier visant une priorisation et une concentration des ressources sur un nombre limité de domaines d'activités et secteurs technologiques susceptibles de générer de nouvelles activités innovantes qui conféreront aux territoires, à moyen-terme, un avantage concurrentiel dans l'économie mondiale.

A ce jour, douze domaines d'excellence ont été identifiés en Bourgogne-Franche-Comté par les stratégies régionales de spécialisation intelligente (voir encadré).

Les domaines de spécialisation intelligente

- *Qualité de l'environnement des aliments et de l'alimentation au service du bien être des consommateurs ;*
- *Produits alimentaires durables ;*
- *Véhicules communicants et conduite automatisée et services de mobilité ;*
- *Véhicules économes en ressources ;*
- *Microtechniques et marchés du luxe (bijouterie, lunetterie, maroquinerie, horlogerie...) ;*
- *Microsystèmes ;*
- *Intégration et efficacité des systèmes énergétiques ;*
- *Usage des technologies de l'information et de la communication en réponse aux enjeux sociétaux ;*
- *Matériaux et services avancés pour des applications sécurisées ;*
- *Intégration de solutions biomédicales pour la personne en termes de prévention, diagnostic et thérapeutique ;*
- *Ecoconception, écoconstruction, matériaux biosourcés ;*
- *Technologies innovantes et alternatives pour la mobilité et le transport.*

Pour contribuer au développement de projets d'innovation, notamment dans ces domaines, la région accompagnera le développement de start-up innovantes notamment au travers **des démarches French Tech** avec la mise en place d'accélérateurs ou d'incubateurs.

Le développement de territoires d'expérimentations, coopérations entre territoires et entreprises autour de projets d'innovation, sera vivement encouragé et soutenu, notamment en mobilisant **les outils nationaux tels que le PIA3**, dans le cadre de la mise en œuvre des engagements partagés par l'Etat et les régions. Des expérimentations sous forme de Living Labs pourront être menées.

En complémentarité des interventions en matière d'ingénierie financière (partie I), un fonds unique régional pour l'innovation au bénéfice des entreprises et des laboratoires de recherche appuiera les projets individuels ou collaboratifs, avec l'appui éventuel des EPCI. Ce fonds comprendra un volet dédié à l'innovation sociale, sur les bases de l'expérimentation conduite depuis 2014, pour les projets hors du strict champ technologique.

2.2) Positionner le capital humain et les compétences au cœur de la stratégie de développement économique

Face aux révolutions technologiques et aux évolutions des marchés qui se succèdent à un rythme élevé, la nécessaire évolution des métiers et des compétences représente incontestablement, aux côtés de l'action économique, un levier de croissance des entreprises.

En conséquence, la région, avec l'aide des territoires, doit proposer une offre de formation continue, une véritable GPEC (gestion prévisionnelle des emplois et des compétences), qui soit adaptée aux exigences des entreprises et sécurise le parcours professionnel des demandeurs d'emploi et des salariés.

Les orientations exposées dans le SRDEII seront bien évidemment en cohérence avec le futur Contrat de plan de développement de la formation et de l'orientation professionnelle 2017/2022.

Quatre principes directeurs guideront l'action du Conseil régional dans la mise en place des actions de formation en direction des entreprises :

- Les actions déployées à **l'échelle régionale doivent accompagner prioritairement les TPE / PME** qui disposent de moyens limités pour former leurs salariés ;
- Des interventions seront menées à **l'échelle des filières** sur l'amélioration de leur compétitivité et leur adaptabilité face aux mutations de leur environnement socio-économique ;
- Des **actions territorialisées** seront mises en place afin d'anticiper au mieux les mutations économiques et les évolutions de l'emploi sur un espace déterminé ;
- Les entreprises en développement ayant **des difficultés de recrutement sur des métiers en tension** seront accompagnées via le cofinancement de formations à destination de demandeurs d'emploi.

Sur le champ de l'accompagnement des TPE et des PME, des dispositifs seront mis en œuvre pour accompagner les entreprises qui investissent dans des compétences nouvelles et stratégiques de leurs salariés et qui mettent en place des programmes de formation ambitieux et structurants, allant bien au-delà de leur plan de formation traditionnel.

La région pourra conventionner directement avec l'entreprise pour apporter un co-financement à son programme de formation en partenariat avec l'OPCA concerné.

Contractualiser avec les branches professionnelles dans l'esprit d'une GPECT

L'enjeu du capital humain est déjà largement inscrit dans les différentes formes de contractualisation (Contrats d'objectifs, contrats d'Appui à la Performance Economique et à l'évolution des Compétences – CAPECO) négociées avec les branches professionnelles, l'interprofession et l'Etat. Il s'agit donc pour la région de poursuivre cette dynamique de mise en synergie des actions en matière économique et de formation professionnelle avec les filières ou les secteurs professionnels et de la renforcer en rapprochant les entreprises et les instituts de formations et de recherche par des actions de formation et de sensibilisation à l'innovation. Plus généralement les relations entreprises/écoles/laboratoires/créateurs seront développées par des actions spécifiques.

La territorialisation de l'offre de formation est fondée sur l'articulation des besoins économiques des entreprises et des territoires. Elle agit pour coordonner et améliorer l'orientation des publics en lien avec sa connaissance du tissu économique. Par ailleurs, le programme régional de formation à destination des demandeurs d'emploi (amont de la qualification et programme qualifiant) est élaboré sur les territoires en impliquant tous les partenaires régionaux et locaux, afin de répondre aux besoins en compétences des territoires et des secteurs d'activité.

Pour accompagner au mieux les mutations économiques qui secouent l'économie régionale, les territoires sont considérés comme des lieux ressources avec lesquels il convient d'identifier les besoins actuels et futurs en termes de compétences dans le cadre d'une démarche prospective de GPECT construite en lien avec l'Etat, d'initier des démarches de progrès pour le développement des compétences au service des entreprises et de l'évolution professionnelle des actifs et de sortir l'entreprise de son isolement en l'inscrivant dans un réseau d'acteurs territoriaux. Il sera également capital d'attirer, fidéliser et qualifier les compétences des personnes dans les entreprises du territoire, de favoriser le transfert des compétences intersectorielles et d'innover pour construire des réponses adaptées aux problématiques locales identifiées.

Par ailleurs, la région ambitionne d'apporter une réponse aux besoins sociétaux à travers le soutien aux emplois associatifs et aux besoins des entreprises en publics moins qualifiés. Cet objectif se manifeste par le soutien régional aux structures d'insertion par l'activité économique (SIAE), notamment les entreprises d'insertion (EI) et les entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI).

2.3) Amplifier l'internationalisation des entreprises

L'ouverture à l'international est une exigence qui concerne de plus en plus d'entreprises, et de toute taille, face au besoin de chercher des relais de croissance en compensation d'un marché domestique stagnant, dans une démarche d'innovation continue dont les enjeux de leadership se déroulent à une échelle européenne voire internationale et enfin face à la nécessité de nouer des alliances et des partenariats stratégiques pour le développement de l'entreprise.

En conséquence, la politique d'accompagnement à l'export doit s'élargir à une démarche plus globale à l'international.

En parallèle, la politique de promotion du territoire doit s'inscrire en cohérence avec les actions à l'international menées pour nos entreprises régionales.

Sous ces deux angles, plusieurs priorités guideront l'action à venir :

- Des initiatives seront mises en œuvre pour **sensibiliser massivement les entreprises aux enjeux de l'international** dans leur propre croissance ;
- Un cadre d'action qui optimise un **développement pérenne à l'international** sera développé ;
- Elle fédérera le réseau des acteurs en charge de l'international et coordonnera les outils de soutien aux PME dans ce domaine ;
- Elle articulera le cadre des actions de promotion du territoire régional, de sa marque, avec les actions de développement à l'international en faveur des entreprises ;
- Des actions seront menées pour convaincre des investisseurs étrangers potentiels de s'y implanter.

Accompagner les entreprises à l'international : un impératif stratégique de développement

La région Bourgogne-Franche-Comté s'attachera également à développer une ingénierie d'accompagnement, en particulier à l'échelle européenne, dans la durée : accès à des programmes de formations collectifs et individuels, mise en réseau, partage d'expérience et de bonnes pratiques, positionnement d'entreprises innovantes dans des partenariats et réseaux, notamment dans le cadre de programmes européens, recherche de fonds, incluant les instruments de l'UE (FEDER, FSE, FEADER, programmes sectoriels de l'UE, groupe BEI).

Afin de mobiliser le plus largement les entreprises, la perspective de l'internationalisation et des accompagnements qu'elle induit sera examinée dans la stratégie globale de l'entreprise et dans la durée et non comme une question à part, déconnectée des autres problématiques. Cette pratique sera relayée pour être connue au plus près des entreprises, dans les territoires. Ainsi les besoins spécifiques des entreprises souhaitant se développer à l'international seront pris en compte dans les dispositifs de soutien à l'accompagnement global du développement de l'entreprise.

Le programme d'actions collectives annuel, construit par le réseau de l'international en région et animé principalement par la Chambre de commerce et d'industrie régionale, sera renforcé. Des experts internationaux du réseau consulaire seront au service des entreprises sur les territoires pour les accompagner dans leur ambition de développement à l'international (voir encadré).

Le programme international d'actions collectives d'approche de marchés étrangers

Sur la thématique de l'international, un programme annuel d'actions est élaboré conjointement par la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie Régionale et les filières et groupements d'entreprises.

Ce programme est le reflet des intentions de développement des entreprises à l'étranger. Il consiste à proposer à toute entreprise des participations collectives à des salons ou à des missions personnalisées à l'international. Il bénéficie à plus de 500 entreprises chaque année et permet d'accélérer leurs retours sur investissements dans ces pays étrangers.

Par ailleurs, le recours à la professionnalisation d'approche des marchés étrangers par l'intervention de structures de conseil sera systématisé et aidé par les dispositifs de soutien régionaux. L'intégration de compétences dédiées à l'international (recrutement à tout niveau, volontaires internationaux en entreprises) sera amplifiée. Un accompagnement spécifique au bénéfice des jeunes entreprises innovantes qui se lancent à l'international sera généralisé.

Pour que cette politique publique soit efficace, les acteurs qui interviennent dans l'accompagnement à l'international doivent être fédérés dans une démarche commune qui fixera un cadre global d'intervention dans lequel se déclineraient les missions de chacun. Une gouvernance partenariale en assurera le suivi.

La région veillera à faire le lien avec ses autres politiques publiques que sont la recherche, le tourisme, l'agroalimentaire et la coopération internationale de sorte qu'une convergence de moyens puisse être mobilisée sur les différentes opérations qui relèvent de ces politiques afin de valoriser les atouts, produits ou entreprises à l'occasion d'un événement ou d'un salon à l'étranger.

De façon plus générale, l'attractivité régionale, qui passe par cette promotion des savoir-faire régionaux et de nos filières industrielles, doit être développée dans une articulation entre les territoires infrarégionaux – qui ont besoin de faire connaître les savoir-faire spécifiques qui pourraient trouver leur place sur l'échiquier international – et l'agence régionale de développement économique qui est le point d'entrée des perspectives d'implantation. L'agence exercera une veille active sur les projets d'investissements (ou de réinvestissements des investisseurs étrangers déjà présents sur le territoire) en lien étroit avec Business France. Des actions spécifiques seront conduites telles que la présence des entreprises sur une sélection de salons à haute visibilité ou la mobilisation des offres de service de Business France et ses réseaux commerciaux.

Sur le champ de la coopération transfrontalière avec la Suisse, avec laquelle la région compte 230 km de frontière et une proximité économique historique, les coopérations opérationnelles doivent se mettre en place à l'instar de la plateforme d'incubation de projets innovants (voir encadré).

Une plateforme transfrontalière d'incubation de projets innovants : MinnovARC et InnovARC

InnovARC phase 2 (2015-2018) est la troisième génération de projets de coopération au niveau de l'arc jurassien franco-suisse qui couvre 4 cantons suisses et la région Bourgogne-Franche-Comté.

Après un premier projet centré sur les microtechniques (MinnovARC), InnovARC phase 1 a abordé les marchés de l'innovation au service de la mobilité (véhicules, produits et services), de l'environnement construit intelligent (smart cities), des medtechs (télé-santé, robotique, nouveaux matériaux) et des cleantechs (éco-industries, énergie, activités de services et conseils liés aux cleantechs).

InnovARC phase 2 continuera à jouer un rôle d'incubateur pour des consortiums projets franco-suisse en professionnalisant ses services sur de nouveaux axes thématiques novateurs en partenariat étroit avec les différents acteurs de soutien à l'innovation et les services de transferts de technologies régionaux. Ces derniers seront davantage impliqués grâce aux synergies établies avec la Communauté du Savoir réunissant les principales hautes écoles et universités de l'Arc jurassien franco-suisse.

L'ensemble de ces actions fait l'objet du soutien du programme Interreg France-Suisse.

2.4) Accompagner la transition écologique et énergétique

La région s'est fixée des objectifs ambitieux en matière de transition énergétique et écologique. L'ensemble des secteurs d'activités est concerné et il convient d'accompagner les mutations et de permettre aux entreprises d'être les acteurs de cette transition, ce qui implique davantage d'échanges entre les secteurs et nécessite des capacités nouvelles à gérer des interactions multiples entre eux.

La transition écologique et énergétique représente avant tout un levier de croissance qui est de plus en plus perçu comme tel par les entreprises qu'il faut aider à passer de la prise de conscience à la conduite de projets précis.

Il n'existe pas une seule façon d'accompagner la croissance de l'entreprise à travers la transition énergétique. Avec la plus large palette d'outils disponibles (technologiques, marketing et organisationnels), la région développera un cadre d'actions qui apportera des solutions aux enjeux de transition (déchets, énergie, pollution...), et ce à différents niveaux d'intervention (solutions financières et/ou techniques), de la sensibilisation à la mise en œuvre.

L'entreprise doit pouvoir bénéficier d'un bouquet de services complémentaires et efficaces portés par un nombre important d'opérateurs publics (Ademe, CCI, CMA, Organisations professionnelles...) et de nombreux programmes nationaux, régionaux et locaux (appels à projets, plan régionaux, plateformes territoriales).

Cette profusion de services et d'organismes ne simplifie pas le projet de l'entreprise : l'accès à l'information est inégal et certains de ces programmes sont redondants. Construire une coordination opérationnelle de l'offre de service proposée par les différents opérateurs en matière de transition écologique et énergétique, afin de garantir la qualité de l'accompagnement de chaque projet, est donc un besoin crucial.

Sensibiliser, expérimenter et territorialiser

Face à ces défis, la politique d'accompagnement des entreprises s'appuiera sur :

- Une sensibilisation de l'économie régionale à la transition écologique à travers l'action des réseaux de conseil et d'accompagnement ;
- L'expérimentation comme mode privilégié de l'action régionale en faveur de la transition écologique et énergétique ;
- Les territoires pour relayer cette politique publique.

Toutes les entreprises de la région devront être la cible d'un travail de sensibilisation et d'accompagnement à la transition écologique et énergétique. Le nombre de bénéficiaires devient en effet un enjeu avec un objectif affirmé de massification des programmes à destination des entreprises.

La coordination en réseau des acteurs construira une offre de services unifiée, constituée de l'offre cumulée et ajustée de chaque opérateur. Le parcours d'accompagnement de l'entreprise dans sa transition environnementale sera ainsi constitué par des services complémentaires rendus par des opérateurs différents. La coordination de cette offre sera mise en œuvre par l'ADEME et la région.

La transition écologique et énergétique sera traitée au sein des contrats stratégiques de filières et des partenariats avec les territoires qui pourront devenir relais de cette offre de service.

Pour ce faire, le partenariat stratégique avec l'ADEME sera renforcé sur les bases de son expertise technique des projets, son réseau national en matière d'innovation de politique publique et sa capacité de financement, y compris au travers d'appels à projets nationaux qu'elle peut intégrer à la politique coordonnée au niveau régional.

L'expérimentation constituera un des modes privilégié de l'action publique (la « région démonstratrice ») en faveur de la transition écologique et énergétique. Ainsi, sur la base de partenariats innovants à construire, avec les acteurs économiques, les territoires, les organismes de formation et de recherche, les structures d'accompagnement publiques ou privées, des communautés d'acteurs pourront porter des projets ambitieux ou plus modestes, sur un vaste territoire de façon très locale, ou au sein du périmètre des filières.

Les territoires qui concentrent des activités complémentaires pouvant s'organiser en **économie circulaire** pourront construire des plans locaux appuyés sur l'offre de services régionale en bénéficiant d'une assistance technique de l'agence de développement économique. Ainsi, en partenariat avec l'Ademe, la Région soutiendra dans les entreprises l'écoconception, la mise au point de processus industriels innovants, le réemploi, la mutualisation des ressources, l'appui aux activités de réparation, de tri et de recyclage des produits. Les contributions des territoires à des logiques d'économie circulaire interrégionales voire nationales seront également accompagnées.

2.5) Accélérer la transition numérique des entreprises

L'utilisation de technologies numériques par les entreprises constitue un enjeu de croissance incontournable, notamment dans le cadre de la transition vers l'industrie du futur ; accélérer la transformation digitale des activités est donc vital pour le devenir du tissu régional.

Un second enjeu visant à développer un pôle d'activité digitale à part entière a été également identifié. Accomplir cet objectif passera par la construction d'une politique publique ambitieuse et par la structuration de l'offre de services des différents opérateurs.

La région souhaite par ailleurs déployer une politique régionale du haut débit sur l'ensemble des territoires, et éviter ainsi des disparités d'accès. L'égalité des territoires est un enjeu d'équité, mais aussi de développement économique pour l'ensemble du territoire.

L'action régionale visera à :

- **Encourager la sensibilisation de l'économie régionale à la transition digitale**, à travers l'action des réseaux du conseil et de l'accompagnement ;
- **Construire, avec les filières, des programmes accélérateurs** de la transformation digitale des activités ;
- **Consolider la filière du numérique** ;
- Porter une politique volontariste et partagée de développement des usages du numérique, en lien avec le déploiement des infrastructures porté notamment par la SCORAN.

L'action publique doit se fonder sur un travail considérable de sensibilisation et d'accompagnement des entreprises. Il s'agit donc d'un enjeu de massification du nombre d'entreprises accompagnées chaque année dans la mutation digitale. Il concerne tous les types d'entreprises, quelle que soit leur taille. Le changement d'échelle des entreprises de l'ESS par exemple passe par la digitalisation de leur activité.

Pour réussir la massification des programmes (l'augmentation du nombre d'entreprises engagées dans des programmes de transition digitale), des relais doivent être trouvés auprès des filières professionnelles avec lesquelles une analyse des enjeux de transition digitale devra être systématiquement conduite.

Le numérique dans les contrats d'appui à la performance économique et à l'évolution des compétences (CAPECO)

Les CAPECO Travaux publics et Bâtiment signés en 2015, qui vont s'étendre à l'ensemble de la région, comportent tous un volet sur la transition numérique des entreprises.

Des réflexions sont conduites dans chacune de ces filières avec des experts du secteur pour identifier les axes les plus pertinents de digitalisation dans la filière. Ce travail aboutit au repérage de technologies matures susceptibles d'être diffusées à courte échéance dans le secteur (méthode portefeuille numérique).

Chaque filière construit ainsi son projet de déploiement du numérique : innovations sur de nouveaux services pour les travaux publics et mise en place du BIM (modélisation des données du bâtiment) dans les entreprises du bâtiment.

Sur ces bases, comme pour la transition écologique et numérique, le réseau construira une offre de services unique, constituée de l'offre cumulée et ajustée de chaque opérateur, sur la connexion des entreprises aux infrastructures, la sensibilisation aux usages de premier niveau et aux usages spécifiquement professionnels, l'introduction du numérique dans les projets innovants et le développement de la filière.

En plus de l'offre déployée par chaque opérateur du réseau à l'échelle régionale, les filières et les territoires pourront devenir des opérateurs relais de cette offre de service, en respectant le choix fait par chacun d'eux des thématiques qu'ils souhaiteraient promouvoir auprès des entreprises

qui ressortent de leur périmètre. L'objectif est de définir filière par filière un portefeuille de services numériques clés, au même titre que ces filières réfléchissent aux technologies clés.

Afin de renforcer la professionnalisation de la filière numérique, la région recensera et analysera l'offre de service régionale, en lien avec les acteurs, en s'appuyant sur un cahier des charges de filière qui en définit les critères.

Enfin, le déploiement des réseaux sur le territoire n'est pas dans le champ du SRDEII mais dans celui de la SCORAN. La transition digitale des entreprises de la région dépendra aussi du rythme de déploiement des réseaux. Il conviendra d'identifier et d'apporter des solutions aux entreprises qui ne bénéficieront pas à court terme des accès adaptés à leurs besoins.

2.6) Promouvoir la performance industrielle et l'industrie du futur

Les modes de consommation évoluent vers des exigences croissantes et rapides en termes d'innovation, de qualité des produits et de services associés. Le rythme accéléré de l'évolution des technologies a rendu le marché volatil et imprévisible.

Dans ce contexte, les entreprises cherchent à être au niveau des meilleurs concurrents au niveau international. Ces évolutions poussent également les donneurs d'ordre à demander aux entreprises d'améliorer sans cesse leur productivité et leur réactivité afin de respecter les critères de coût, délai et qualité de fabrication. Un besoin apparaît de structurer et enraciner une sous-traitance solide autour des donneurs d'ordre prospères pour limiter les impacts sur le tissu industriel.

Face à ces enjeux, la région organisera autour de 5 axes son intervention relative à la performance industrielle et à l'industrie du futur :

- Les interventions menées en matière de performance industrielle viseront à couvrir les **différentes étapes liées au niveau de maturité des entreprises** (sensibilisation, diagnostic, accompagnement, investissement) ;
- Des **solutions industrielles** seront proposées, en s'appuyant sur les outils et méthodes de l'amélioration continue et de modernisation de la production ;
- La région mettra en place un dispositif de **mesure de la performance industrielle** (source de productivité), économique et humaine au travers d'indicateurs concrets dont le suivi permettra de déduire des leviers d'action ayant un fort impact sur le résultat ;
- Des **outils et de l'accompagnement** seront proposés dans différents domaines (numérique, investissement dans la modernisation des outils de production, formations,...), pour permettre au plus grand nombre d'entreprises d'accroître leur performance industrielle ;
- La région promouvra les échanges entre entreprises et des programmes de grappes d'entreprises visant à renforcer les liens entre les entreprises afin de faire **ressortir les synergies** sur un thème défini, et ainsi améliorer la performance globale.

L'élaboration de diagnostics personnalisés et de plans d'actions associés seront soutenus dans un objectif d'amélioration de la performance industrielle des entreprises. Ces démarches permettront d'évaluer la situation de l'entreprise face à ses enjeux Filières/Métiers, et de proposer des actions concrètes sous forme de plan d'actions faisant le lien avec les dispositifs régionaux et nationaux d'accompagnement.

Ces diagnostics seront soutenus sous forme d'actions collectives et conduits par des experts maîtrisant les enjeux des filières et des métiers et des experts thématiques couvrant les domaines de la compétitivité industrielle.

Des actions seront encouragées pour développer des modes de gestion des usines :

- au service des hommes, plus participatives, plus ergonomiques répondant au déploiement des bonnes pratiques humaines et industrielles, à l'amélioration des conditions de travail ;
- intégrant des process innovants tels que la fabrication additive ;
- automatisées et connectées, utilisant les TIC pour simplifier le travail et étendre les relations clients / fournisseurs pour davantage de flexibilité et de réactivité ;
- plus durables grâce aux économies d'énergie et de matière premières utilisant des produits recyclés, et recyclant ses propres produits sur ses installations ;
- agiles, flexibles intégrant les bonnes pratiques industrielles dès la conception grâce au lean engineering.

Ces actions passeront par un accompagnement dans la mise en œuvre d'une solution concrète permettant à l'entreprise d'élever progressivement le niveau de performance de son outil productif.

Des échanges inter-entreprises contribueront à la promotion de la performance industrielle, à travers différentes actions (échanges de bonnes pratiques, visites d'usines, conférences pour présentation et échanges sur les thèmes les plus porteurs).

Une gouvernance régionale Bourgogne-Franche-Comté sera mise en place en collaboration étroite avec l'« Alliance industrie du futur », pilote national de la démarche afin d'assurer le lien avec le niveau national, et d'articuler les différentes démarches à l'instar de conduite par le CETIM (voir encadré).

Action collective « entreprise du futur »

L'action collective portée par le CETIM consiste à accompagner des PME/ETI de Bourgogne-Franche-Comté dans la définition d'un plan d'actions faisant suite à un diagnostic personnalisé en lien avec les ambitions du programme « Industrie du Futur ».

Il permet d'établir une feuille de route pour le développement industriel de l'entreprise en cohérence avec sa stratégie et son domaine d'activité, ainsi qu'un accès privilégié aux dispositifs d'aides régionales et nationales « Industrie du futur ».

La plus-value du dispositif :

- Des diagnostics incitatifs pour les entreprises sans formalité administrative préalable ;*
- La mobilisation d'experts maîtrisant les enjeux des filières et des métiers, et de spécialistes des domaines de la compétitivité industrielle (outils de production, organisation, automatisation, intégration informatique, compétences, économie d'énergie,...) ;*
- L'établissement d'un plan d'actions connecté aux dispositifs d'aides régionaux et nationaux ;*
- Un encadrement du dispositif par le CETIM (choix des consultants, formation, validation du plan d'action ...) qui bénéficie du soutien de son réseau national Alliance fortement impliqué dans la démarche « Industrie du futur »,*
- Une démarche homogène pour l'ensemble des entreprises permettant une exploitation globale des résultats.*

**3. POUR UNE ACTION ÉCONOMIQUE CONSTRUITE
AU PLUS PRÈS DES TERRITOIRES**

La loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la République) donne aux régions la responsabilité des orientations en matière de développement économique. Cette loi institue en pratique un partenariat étroit entre la Région et les intercommunalités en leur réservant la compétence économique.

Le partenariat entre région et intercommunalités est fondé sur le fait que les régions sont compétentes pour l'économie hors immobilier, qui est la compétence des intercommunalités, chacun pouvant néanmoins agir en complément de l'autre : d'une part l'immobilier d'entreprise est un volet indispensable des politiques de développement économique dont la région ne peut se désintéresser et d'autre part les intercommunalités souhaitent s'appuyer sur les politiques régionales pour animer leur tissu économique local en complément de leur politique d'accueil d'entreprises.

Le législateur a également agrandi le périmètre des régions et remodelé les intercommunalités : leur nombre passera de 188 à 116 à l'échelle de la Bourgogne Franche-Comté au 1^{er} janvier 2017.

Le rôle de pilote donné à la région renforce également la nécessité pour elle de mettre en place les coopérations adéquates avec l'Etat et les autres acteurs du territoire.

La région est garante de la cohérence de l'action régionale, de son déploiement sur les territoires et de l'égal accès à la politique de développement économique d'une part, de la prise en compte de la diversité des territoires, de leurs ressources et de leurs attentes d'autre part.

Pour atteindre ce double objectif, il est nécessaire de :

- Mettre en œuvre **des démarches d'information et de coordination opérationnelle** afin d'assurer une bonne appropriation des outils d'intervention du SRDEII en vue d'un accompagnement de qualité et d'un accès des dispositifs à tous ;
- Définir un **accompagnement adapté pour les territoires** ;
- **Formaliser la coopération entre les intercommunalités et la région** ;
- Mettre en place une **gouvernance partenariale adaptée**, pour le schéma en général et sur les principales thématiques qu'il revêt ; cette question est traitée en partie 4

3.1) La coordination territorialisée de la politique économique régionale

Au niveau régional, le partage d'une culture commune aux différents acteurs de l'écosystème de développement économique sera recherché par la mise en œuvre d'actions d'information et d'échanges sur les dispositifs, les réglementations, les outils... Ainsi un rendez-vous annuel de l'ensemble des accompagnateurs et financeurs de l'économie sera organisé.

Une coordination régionale sera mise en œuvre afin de passer en revue, à échéance régulière, les projets complexes d'entreprises avec les acteurs du financement public type plateforme appui PME. Le rôle de cette plateforme consistera notamment d'identifier les projets structurants et à enjeux des entreprises dont les entreprises de l'ESS nécessitant une convergence des moyens de financements.

En complément, une plateforme collaborative sera mise en ligne afin de coordonner l'action des opérateurs publics, suivre le parcours d'une entreprise tout au long de sa vie et évaluer les dispositifs d'intervention. Elle présentera l'offre des services offerts aux entreprises et comprendra un espace de partage référençant les contacts entre opérateurs publics et entreprises.

Au niveau des territoires, la garantie d'une couverture de qualité en matière d'offres et d'accompagnement, conjuguée au soutien à l'emploi et à la formation, passe par un partenariat fort avec l'Etat dans des instances de concertation organisées ainsi :

- Une animation des acteurs du développement économique formant un réseau à un échelon infrarégional pour une action territoriale coordonnée, qui examine les projets individuels d'entreprises du territoire concerné. Y seront associés les développeurs des réseaux de l'Etat, des organismes consulaires, des intercommunalités ou de leurs agences et de l'agence régionale de développement économique. Les développeurs de l'agence régionale seront mis en place dans le pôle territorial de l'agence, au plus près des territoires, afin de rencontrer quotidiennement les entreprises en lien avec les acteurs des territoires.
- Une animation des acteurs de l'emploi au niveau local pour décliner au mieux les politiques de l'emploi, de la formation et du développement économique au plus près des besoins des territoires.

Par ailleurs, **pour les TPE et les entreprises de l'ESS**, la région formalisera la mise en place d'un comité des financeurs (Direccte, Caisse des dépôts, Pôle Emploi...) pour piloter et à rendre complémentaire l'intervention financière et un comité regroupant les opérateurs de l'accompagnement et du financement des porteurs de projet (consulaires, réseaux nationaux associatifs, Agence France Entrepreneurs,...)

Enfin, l'animation permanente, par une plus grande et plus dense présence territoriale, des acteurs de l'attractivité et de la promotion territoriale sera conduite pour coordonner et additionner les campagnes de promotion locales, régionales et sectorielles. Elle permettra également d'initier des pôles territoriaux dynamiques et novateurs de l'ESS largement ouverts aux écosystèmes économiques et de recherche locaux.

3.2) L'accompagnement des territoires dans leurs mutations, leur développement et leurs expérimentations

Le SRDEII donne une place essentielle à l'émergence de projets économiques sur les territoires, proposant de les accompagner par des expertises, des outils adéquats et des services spécifiques.

Ainsi, les politiques économiques régionales pourront être déclinées afin de traiter les spécificités territoriales. Dans cette perspective, l'offre de services régionale en matière d'actions collectives et de dispositifs d'accompagnement individuels humains et financiers peut être mise en œuvre à l'échelle du territoire. Le territoire définit ses priorités et bénéficie d'une convergence de moyens quand ses actions alimentent les objectifs régionaux.

L'agence régionale de développement économique animera des outils adaptés aux attentes et aux besoins des territoires (annexe 2). A ce titre, elle pourra étendre l'offre de services existante (bases de données territoriales, extranet des parcs d'activités ou d'immobilier, observatoire socio-économique...) en mettant en place des outils de veille, des actions nouvelles d'ingénierie : expertise en matière d'immobilier, de foncier, réponses aux appels à projets, montage de projets, outils de marketing territorial... Ces missions viendront compléter les services d'ingénierie territoriale que les départements mettent à disposition des communes.

Par ailleurs, la région soutiendra des dispositifs d'accompagnement à la détection et à l'émergence de projets d'activités économiques dans les territoires par la valorisation de leurs potentiels ainsi que de Pôles territoriaux de coopération économique dès lors qu'au niveau des

territoires existe une stratégie locale de développement économique et que se manifeste de la part des territoires une véritable implication dans la mise en œuvre opérationnelle de ces dispositifs d'émergence de projet. De façon générale, la région expérimentera avec les territoires volontaires des nouvelles formes d'action publique et de coordination locale pour favoriser l'innovation dans l'action publique et mieux s'adapter aux spécificités des territoires.

3.3) Le lien intercommunalité-région

Au-delà de la compétence en matière d'aide au foncier et à l'immobilier (voir encadré) conférée désormais par la loi NOTRe, les collectivités intercommunales constituent un partenaire privilégié de la région associé pleinement à la mise en œuvre et à la réussite des objectifs du SRDEII.

La région se positionne en partenaire complémentaire des intercommunalités sur leur politique d'immobilier d'entreprise.

Le foncier et l'immobilier

L'intervention des pouvoirs publics sur le champ du foncier et de l'immobilier est indispensable au développement économique. S'agissant de la compétence dévolue à l'intercommunalité, la région fait le choix d'une intervention volontariste sur des bases précises.

Sur le champ du foncier, la région pourra intervenir en complément des maîtres d'ouvrage publics ou de leurs mandataires si le projet s'inscrit dans les orientations stratégiques régionales (zones d'activité d'intérêt régional relevant d'un cahier des charges spécifique). Concernant l'hébergement type pépinière, dans le même esprit la région interviendra si ces équipements répondent à un cahier des charges actant une spécificité technique particulière.

Sur l'immobilier, l'intervention régionale inscrit l'investissement immobilier dans une stratégie de croissance ou de création d'entreprise.

Quand l'investissement est porté directement par l'entreprise, les conditions de l'intervention régionales, en complément des EPCI, sont explicitées dans la partie 1.

La Région renforcera l'outil Batifranc, historiquement premier outil économique à l'échelle de la Bourgogne-Franche-Comté et qui dispose d'une offre immobilière en crédit-bail, en proposant de reprendre les parts que les départements cèdent en obtenant ainsi une minorité de blocage dans sa gouvernance.

La région accompagnera enfin de façon très volontariste la construction d'une offre régionale de financement par l'intermédiaire de l'outil SEM. Elle participera ainsi au rachat de titres détenus par les départements ou aux augmentations de capital en partenariat avec les EPCI concernés pour les SEM à enjeux stratégiques (enjeux de filière ou en lien avec accompagnement de donneurs d'ordre majeurs, SEM départementales), en laissant la priorité aux EPCI et aux actionnaires privés.

La région souhaite également traduire la faculté donnée par ce nouveau cadre législatif pour transposer, par une démarche de contractualisation, les éléments de mise en œuvre du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII). La formalisation de cet engagement réciproque doit non seulement permettre d'organiser la complémentarité des actions régionales, en matière d'aide aux entreprises, avec les actions

menées par les collectivités territoriales et leurs groupements » mais surtout traduire de manière opérationnelle la convergence de la stratégie régionale avec les stratégies locales.

La dynamique de contractualisation économique territoriale ainsi ouverte aux EPCI ou à leurs groupements traduit la volonté de reconnaître le territoire avant tout comme un acteur et non comme un espace de mise en œuvre de la politique publique de développement économique. Ce principe directeur induit la nécessité d'ouvrir une phase d'échanges et de négociations progressive, sans imposer de dimensionnement géographique mais en adossant nécessairement cette démarche à l'existence d'une stratégie économique territoriale et à la présence de moyens humains nécessaires à son pilotage au plan local.

Dès lors, les objectifs visés par cette contractualisation sont les suivants :

- **Identifier et formaliser sur un horizon pluriannuel les objectifs** traduisant la correspondance des stratégies économiques locales et régionales ; en définir les éléments et les projets de mise en œuvre ;
- **Déterminer le cadre potentiel d'interventions financières de l'EPCI** (ou groupement) en faveur des entreprises en abondement de la région ou au sein de dispositifs d'ingénierie financière ;
- **Définir le soutien du niveau régional à la stratégie d'immobilier d'entreprises** définie au plan local ;
- **Préciser les modalités d'animation économique locale**, notamment la place de la région et de ses partenaires ; positionner les communautés comme les interlocuteurs de proximité des entreprises locales : information, conseil, suivi, accès aux outils régionaux ;
- **Renforcer l'attractivité des territoires régionaux et des territoires locaux** qui les composent ;
- **Fixer le niveau de contribution territoriale** à la démarche régionale d'accompagnement à l'émergence d'activités ainsi qu'à l'enrichissement de la politique régionale des filières et de l'innovation ;
- **Arrêter le niveau de contribution locale** aux outils de suivi et d'évaluation de la politique publique de développement économique ;

Enfin, l'articulation entre la région et les communautés d'agglomération se traduira concrètement dans le cadre de travail de la **Conférence métropolitaine**, espace de concertation et de réflexion entre les 14 agglomérations et la région, en particulier sur les questions de l'internationalisation et de la concentration des forces, notamment au niveau des salons internationaux.

3.4) La région et les autres territoires de coopération

La poursuite annoncée, au plan international, du processus de métropolisation doit à l'échelle de la région, être conçue et pensée au niveau notamment de la politique d'aménagement économique des territoires. Le fait métropolitain et plus largement la concentration des populations et des activités dans quelques aires urbaines constitue un phénomène qui produit de nombreux effets sur le territoire et sur lesquels la politique de développement économique peut avoir un effet amplificateur ou correcteur.

Dans le cadre de sa compétence d'aménagement du territoire, notamment dans le cadre de l'élaboration du SRADDET, et de sa compétence de développement économique, la région souhaite créer les conditions pour que l'ensemble du territoire régional tire profit des

dynamiques économiques, de l'effet d'entraînement et de l'attractivité générée par les agglomérations. Il s'agit ainsi de favoriser les fonctions d'impulsion et d'animation des coopérations infrarégionales, inter-territoriales, de favoriser les échanges et de neutraliser les situations concurrentielles.

Le changement d'échelle de l'espace régional, l'émergence et la reconnaissance d'une métropole, le positionnement géographique de la Bourgogne-Franche-Comté à la frontière d'espaces économiques régionaux très dynamiques (bassin parisien, bassin rhônalpin, bassin alsacien), la montée en puissance des agglomérations doit s'accompagner d'une dynamique de concertation notamment sur le plan économique. L'installation d'une conférence métropolitaine favorisant l'échange entre la région et les quatorze agglomérations, la reconnaissance d'un arc urbain entre Belfort et Mâcon, le soutien et la promotion à l'émergence d'initiatives économiques pour le développement de l'emploi notamment sur les territoires les plus fragiles comptent parmi les actions que souhaitent déployer la région pour accompagner un développement économique cohérent et harmonieux à l'échelle de l'espace régional.

Ce processus de recomposition territoriale ouvre la possibilité de créer des partenariats nouveaux et offre l'opportunité de s'engager collectivement dans une démarche visant à **renforcer l'attractivité régionale**. Pour favoriser l'émergence d'une identité forte, reconnue et attractive, la région élaborera une stratégie globale de promotion du territoire au service de son développement économique tout en intégrant les spécificités des territoires. La région veillera également à la structuration d'une offre de services transversale en direction des entreprises et de leurs salariés (immobilier d'entreprises, offre résidentielle, formations, qualité des infrastructures, services à la population, ...) et à la coordination des actions et des territoires autour de l'agence régionale de développement économique. Dans sa politique d'attractivité, la région s'appuiera sur les initiatives des territoires, et sur la présence d'entreprises et de personnalités à même d'incarner et de promouvoir les atouts de la Bourgogne-Franche-Comté.

Le champ de la coopération économique transfrontalière comporte un fort potentiel de rayonnement, notamment dans le contexte de la nouvelle région. La stratégie économique définie par la Conférence Trans-Jurassienne (CTJ) vise notamment à :

- Développer une coopération économique bénéfique au développement de l'ensemble de l'Arc jurassien ;
- Faciliter les mobilités des personnes et les flux transfrontaliers ;
- Gérer l'espace et les ressources naturelles de manière concertée, favoriser la transition énergétique ;
- Promouvoir une identité partagée et le sentiment d'une communauté de destin.

L'idée force de la coopération à conduire au niveau de l'arc jurassien consiste à renforcer les complémentarités industrielles et la confiance entre les acteurs de l'industrie de part et d'autre de la frontière. Il s'agit aussi de mettre en œuvre des projets rassembleurs et opérationnels qui permettront à terme de créer des clusters (microtechniques ...) transfrontaliers. Les priorités sous-jacentes se concentrent sur la mise en réseau et le développement de partenariats entre établissements d'enseignement supérieurs, laboratoires et entreprises.

Il convient désormais de dynamiser l'action dans le domaine de la coopération économique avec les quatre cantons suisses frontaliers (Jura, Vaud, Neuchâtel, Berne), sous l'effet levier de la région Bourgogne-Franche-Comté et pour créer une attractivité commune, une identité industrielle et des clusters économiques communs.

Enfin, les questions de compétences, d'emploi et de façon générale des effets de la Suisse voisine en termes économiques doivent être appréciées dans l'ensemble des dossiers individuels d'entreprises ou au niveau des mesures collective au niveau de la zone frontalière.



Construisons la région
Bourgogne-Franche-Comté

ENSEMBLE

4. POUR UNE COUVERNANCE COOPÉRATIVE DES ACTEURS DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

CMA Franche-Comté

CMA Franche-Comté

La région a en charge la coordination de l'action publique en matière de développement économique et de soutien aux entreprises. Compte tenu de la diversité des acteurs et malgré les simplifications apportées par la loi NOTRe, organiser la coopération des acteurs est l'objectif principal.

La région élabore et pilote le SRDEII en concertation avec les acteurs publics et les collectivités locales. Le SRDEII est un outil collaboratif dont la gouvernance ne peut reposer que sur un dialogue permanent entre acteurs concernés et sur un fonctionnement collaboratif dans sa mise en œuvre.

Lors des consultations conduites en amont de l'élaboration de ce schéma, les acteurs économiques et les collectivités locales ont affirmé leur souhait de voir la région prendre toute la mesure de sa compétence dans la politique de développement économique régionale, dans un schéma organisationnel fluide bannissant toute complexité superflue dans le déploiement et la mise en œuvre des dispositifs d'intervention.

Un comité de pilotage stratégique animé par la région sera mis en place pour assurer la gouvernance générale du SRDEII, assisté d'un comité technique et de comités thématiques.

4.1) Présentation générale de la gouvernance du SRDEII

La gouvernance mise en place dans le cadre du SRDEII se matérialisera par un dispositif organisationnel à trois échelons :

Le comité de pilotage stratégique en charge de la gouvernance générale du SRDEII

Instance chargée du pilotage global et placée au plus haut niveau, le comité de pilotage stratégique du SRDEII associera la Présidente du conseil régional, la Préfète de la région Bourgogne-Franche-Comté, les vice-présidents en charge du suivi des différents schémas au conseil régional, des représentants du CESER, de l'agence régionale de développement et des représentants parmi les EPCI et partenaires socio-économiques de la Région, notamment les quatre chambres consulaires.

Cette instance veillera au respect des orientations voulues par le SRDEII, à la meilleure articulation possible entre les politiques européennes, nationales et territoriales, et la stratégie de développement économique régionale. En tant que de besoin elle proposera de faire part de ses conclusions à la conférence territoriale de l'action publique (CTAP).

Enfin, le comité de pilotage stratégique décidera des améliorations opérationnelles qui seront apportés au Schéma tout au long de sa vie, en s'appuyant sur les propositions formulées par les comités techniques et des instances de concertation.

Sous l'autorité du Comité de Pilotage Stratégique, outil opérationnel de celui-ci, **le comité technique de suivi opérationnel** a en charge le déploiement du SRDEII. Son rôle consiste également à formuler auprès du comité stratégique toutes préconisations utiles à l'amélioration des dispositifs et des modalités d'application du schéma.

Plus précisément, il sera de sa responsabilité de s'assurer :

- Du suivi, au moyen d'indicateurs de performance définis, des objectifs opérationnels du SRDEII au regard des orientations stratégiques régionales.
- De l'actualisation des contrats et des conventions signées en application du SRDEII, associant les collectivités cocontractantes, la région, ses opérateurs et partenaires.

- De veiller à ce que la coordination des acteurs économiques permette la meilleure lisibilité possible de l'offre de service aux entreprises, et ce à tous niveaux. A ce titre, il favorisera la structuration des têtes de réseaux sur le périmètre Bourgogne-Franche-Comté.

Piloté par le vice-président en charge du développement économique, le comité opérationnel sera animé par la direction de l'économie du conseil régional et associera notamment, en fonction des dossiers traités, les exécutifs des métropoles régionales, des communautés d'agglomération, de communautés de communes, les Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux (PETR), les conseils départementaux ainsi que les acteurs économiques participant au déploiement du SRDEII.

Des comités thématiques, en charge du suivi et de l'évaluation des actions relevant de leurs domaines d'intervention (innovation, export, ESS, ...), appuieront les deux instances précitées dans le suivi opérationnel de l'action économique.

Dans le cadre d'une démarche « ascendante », ces comités :

- seront en charge du suivi de la performance opérationnelle des dispositifs et des outils déployés par le Schéma, dans leurs domaines respectifs d'intervention ;
- s'assureront de la cohérence organisationnelle de l'action économique menée dans le cadre du Schéma ;
- seront force de proposition auprès des instances cités plus haut concernant l'amélioration des dispositifs du Schéma relevant de leurs domaines d'intervention ;
- veilleront au bon déroulement des processus d'évaluation mis en place par le Comité d'évaluation et porteront un avis facultatif sur les résultats du bilan d'évaluation, qui sera communiqué au Comité Stratégique de Pilotage.

Ces comités thématiques pourront être présidés par la région, une collectivité locale ou une entreprise, et veilleront à associer une représentation des acteurs économiques, légitimement concernés par la thématique.

Des plans d'actions dans les domaines de l'internationalisation, de l'innovation et de l'économie sociale et solidaire seront mis en œuvre. Les comités thématiques seront ainsi naturellement en charge de l'évaluation et du suivi de ces plans.

4.2) Le pilotage de la politique régionale de développement économique

Cette gouvernance du SRDEII et, au-delà, la gouvernance coopérative des acteurs du développement économique sera guidée par des ambitions :

- Créer un modèle de gouvernance vertueux et cohérent avec les instances de pilotage des différents schémas régionaux (SRADDET, SRDT,...) en vérifiant régulièrement le degré de convergence stratégique entre les schémas ;
- Elaborer un cadre de gouvernance partenarial dont témoignera la composition des instances de pilotage et de suivi opérationnel, lesquels associeront décideurs politiques et acteurs économiques ;
- Instaurer au sein des instances un modèle permanent de concertation afin d'articuler pleinement interventions régionales et actions des EPCI et optimiser la cohérence globale de l'action publique sur l'ensemble du territoire ;
- Elaborer un cadre de gouvernance pragmatique et efficient qui simplifie le circuit de décision et réduise le nombre d'instances décisionnelles ;
- Anticiper les bouleversements et intégrer les transformations sociales et économiques durant toute la durée d'application du schéma, en faisant notamment des Comités thématiques des forces de proposition pour une performance optimum des dispositifs du SRDEII ;
- Faire du SRDEII un outil d'animation privilégié des réseaux d'acteurs en impulsant une dynamique régionale partagée autour d'objectifs communs ;
- Placer l'évaluation au cœur du dispositif de pilotage et de suivi et mieux ajuster les principes et modes d'intervention à l'atteinte des objectifs opérationnels tout en renforçant la culture évaluative.

La région veillera à la coordination entre les différents échelons (Europe, Etat, Collectivités locales et territoires infrarégionaux) en vue de contribuer à une mise en œuvre efficace du SRDEII.

Deux éléments forts dicteront la coordination de l'action économique sur l'espace régional :

- L'écoute et la remontée d'informations issues du terrain, aussi bien du tissu entrepreneurial et de ses représentants, groupements ou cluster que de l'échelon intercommunal et des partenaires institutionnels ;
- La capacité d'adapter, d'arbitrer et de piloter l'action régionale au plus près des réalités économiques et des besoins des entreprises et des territoires.

A cette fin, **une instance technique régionale sur le modèle du réseau unifié**, associant les principaux relais d'accompagnement des entreprises, permettra un dialogue constant entre ces acteurs.

Enfin, **une conférence annuelle de l'action économique**, lieu d'information et d'échanges privilégié des acteurs régionaux de l'action économique, renforcera la concertation sur les thématiques de développement économique en associant l'ensemble des partenaires concernés. Elle donnera lieu à la présentation d'un bilan annuel du schéma, assorti des ajustements proposés par les différentes instances de réflexion et de concertation. Ce bilan permettra d'alimenter ces rencontres et de réviser les dispositifs le cas échéant.

4.3) L'animation du réseau de partenaires

La région aura en charge, par le biais de ses services en charge de l'économie, la fonction **d'animation des acteurs intervenant sur le territoire** dans le cadre du SRDEII : pôle territorial de la nouvelle agence, consulaires, développeurs de l'Etat et des EPCI.

Par cette animation des acteurs œuvrant au cœur des territoires, il s'agira :

- de porter les ambitions définies à l'échelle de la région jusqu'au niveau local (logique descendante) et de former les développeurs à l'utilisation des outils régionaux ;
- de relayer les bonnes pratiques issues des territoires et d'initier un partage d'expérience profitable au plus grand nombre (logique ascendante) ;
- de mobiliser le cas échéant un support en ingénierie, avec l'Agence régionale de développement économique.

Les revues de projets organisées au niveau des territoires permettront d'associer ces derniers, ainsi que les entreprises, à la co-production et à la co-animation de la politique économique régionale ainsi qu'à sa réussite.

4.4) Le cadre évaluatif

Le cadre évaluatif devra permettre aux décideurs politiques et aux instances de gouvernance du SRDEII de suivre la mise en œuvre du SRDEII, le rythme d'engagement des dispositifs, leur efficacité, leur efficacité et leur lisibilité.

Dans un souci de maîtrise et d'optimisation des ressources publiques, le comité de pilotage stratégique pourra ainsi juger de la pertinence des dispositifs mis en œuvre et de l'éventuelle nécessité d'un réajustement.

Pour assurer la mission d'évaluation du SRDEII, un comité d'évaluation sera constitué et placé sous la responsabilité du comité de pilotage stratégique.

Son rôle consistera essentiellement à piloter et à formaliser la rédaction du rapport d'évaluation annuel du SRDEII présenté au comité de pilotage stratégique et procéder au contrôle de la bonne utilisation des fonds publics au sein des entreprises et organismes bénéficiaires.

Le cadre évaluatif piloté par le comité d'évaluation sera adapté tout au long de la mise en œuvre du SRDEII. Il sera constitué autour de quatre axes majeurs :

- Le suivi et l'analyse d'indicateurs de moyens et de résultats attachés aux dispositifs mis en œuvre dans le cadre du SRDEII ;
- Le suivi et l'analyse des indicateurs de moyens et de résultats attachés aux contrats et aux conventions établis entre la région et ses partenaires ;
- La validation d'outils évaluatifs adaptés à des dispositifs spécifiques, conçus et proposés par les Comités Thématiques, leur suivi et leur analyse ;
- La mesure de la performance de la gouvernance du SRDEII.

Concernant les dispositifs mis en œuvre dans le cadre du SRDEII, les indicateurs définis au préalable seront regroupés dans un tableau de bord constitué d'indicateurs **pérennes, quantifiables et mesurables** classés en fonction des grands objectifs du SRDEII.

La définition d'une liste d'indicateurs devra répondre aux principes suivants :

- Des exemples d'indicateurs sont proposés à chaque comité thématique qui peut procéder à des ajustements et qui les soumet au comité d'évaluation pour arbitrage, validation et de définition des modalités d'alimentation du tableau de bord.
- Les indicateurs auront été déclinés en deux types : des indicateurs stratégiques (portant sur une vision stratégique du développement économique) associés à des objectifs stratégiques et des indicateurs opérationnels (plus directement corrélés aux actions) associés à des objectifs opérationnels.

Pour les domaines d'actions concernés par la définition et la mise en œuvre de plans d'actions régionaux spécifiques, la liste d'indicateurs sera arrêtée au moment de l'adoption du plan d'action concerné.

L'agence régionale pourra être mobilisée pour contribuer à ce travail.

ANNEXE I : LA CONCERTATION DES ACTEURS

Le SRDEII a été élaboré avec les partenaires de la Région, forts de leur propre expérience, et les acteurs du développement économique afin qu'au-delà d'un simple « cadre d'intervention », il porte une vision d'avenir des actions à conduire pour la région.

Les politiques de développement économique sont par nature partenariales. La concertation a ainsi pris une ampleur toute particulière dans l'élaboration de ce SRDEII, associant notamment étroitement les territoires et permettant l'identification des grands enjeux et leviers d'actions pour l'économie régionale dans les prochaines années :

- Réunion de lancement du SRDEII le 1^{er} juin 2016 à Besançon ;
- La région Bourgogne-Franche-Comté a organisé une large concertation autour des 7 thématiques précisées par la loi en cohérence avec les compétences sous forme de sessions de table ronde :
 - Les 27 et 28 juin 2016 à Besançon « Enjeux de développement Economique de la Bourgogne-Franche-Comté »,
 - Les 11 et 12 juillet 2016 à Dijon « Pistes d'orientations de la politique régionale » ;
- Une plateforme de recueil de contributions des acteurs économiques du territoire ouverte de juillet à septembre 2016 a permis de compléter les échanges des ateliers de concertation. Une cinquantaine de contributions ont ainsi été recueillies en provenance tant des acteurs centraux du développement économiques (Etat, Chambre de Commerce et d'Industrie Régionale, Caisse des dépôts, EPCI...) que des structures agissant dans un secteur spécifique ;
- Une consultation sous forme de questionnaire en direction des EPCI du territoire. Elle a permis de mieux appréhender leurs attentes mais a montré également une grande variété en matière de ressources et d'expertise économique sur les territoires ;
- Un atelier régional dédié à l'Economie sociale et solidaire le 26 avril 2016 suivi de la conférence régionale de l'économie sociale et solidaire, réunie le 17 octobre 2016 à l'initiative de l'Etat et de la région, a apporté des éléments propres à ce secteur ;
- Des concertations spécifiques ont été conduites, au-delà du cadre obligatoire : organismes consulaires, Etat, EPCI, commission économique du CESER, pôles et clusters, entreprises,...

ANNEXE 2 : L'AGENCE RÉGIONALE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

L'agence économique régionale développera une offre de service compatible avec les attentes du tissu économique régional et les responsabilités conférées à la Région et aux EPCI par la loi NOTRe. Elle a vocation à intervenir en subsidiarité par rapport aux acteurs territoriaux existants.

Ses principales missions seront les suivantes :

- **Promouvoir la nouvelle identité régionale Bourgogne Franche Comté et favoriser l'implantation d'activités économiques nouvelles**

A ce titre, l'Agence développe et met en œuvre une stratégie de marketing territorial et développe des argumentaires régionaux. Elle promeut la Bourgogne Franche Comté comme terre d'accueil des investissements sur son territoire et participe au développement de l'attractivité.

Pour cela, l'Agence assure notamment le rôle de correspondant de Business France, de relais auprès des EPCI et porte une mission de promotion, de prospection et d'accompagnement des projets d'implantation d'investisseurs français et étrangers dans les secteurs d'activité stratégiques de notre région.

- **Etre le relais de la région pour l'animation de l'écosystème régional du développement économique et de l'innovation**

Plus de 150 acteurs économiques et de l'innovation ont été référencés dans la Région. Cette force nécessite un besoin de visibilité et de lisibilité de l'action économique.

Ainsi, une des priorités de l'Agence est de participer activement à la structuration par la région d'un écosystème économique régional pertinent, qui impulsera une dynamique collective et partagée, en lien avec le portage régional de la politique de développement économique.

Elle a une mission de fédération et d'animation technique du réseau des acteurs de l'innovation, sur la base d'une analyse des acteurs et des compétences de la région, en lien avec l'animation partagée qui sera proposée aux partenaires dans le cadre d'une plateforme collaborative.

Elle doit également développer une capacité d'ingénierie lui permettant d'accompagner les projets d'innovation, de recherche de compétitivité, d'amélioration de la performance des entreprises.

- **Contribuer et valoriser le développement des filières structurées ou en émergence**

La région est riche d'une vingtaine de structures (clusters, grappes, pôles de compétitivité,...) de soutien aux filières économiques. Le développement et la valorisation de ces filières ou secteurs contribueront fortement à l'attractivité de notre Région.

D'une part, l'Agence assurera d'une part une mission de promotion et d'accompagnement des filières structurées à l'échelle de la Région et d'autre part, un rôle d'accompagnement des filières émergentes en coordination avec les acteurs régionaux ou locaux.

Elle assurera pour ce faire des missions de veille et de suivi sectoriels. Elle apportera également un soutien opérationnel à la préparation de réponses aux différents appels à projets nationaux ou européens.

- **assurer une veille des entreprises à enjeux**

Le développement économique régional et l'emploi sont très dépendants de la santé et de la croissance de quelques dizaines d'entreprises.

Il est donc capital d'assurer un suivi et un accompagnement individuel de ces entreprises à enjeux : start-up innovantes, entreprises en mutations, entreprises à fort potentiel de croissance, grands comptes industriels, entreprises à capitaux familiaux, entreprises dont le siège est hors de la région, entreprises en difficulté...

- **Assurer un service d'ingénierie économique territoriale destiné à répondre aux besoins des EPCI**

La carte des EPCI fait apparaître une grande diversité dans la capacité à porter leurs nouvelles compétences.

L'Agence doit développer, animer et de proposer des outils adaptés aux attentes et besoins des territoires.

A ce titre, elle pourra étendre l'offre de services existante (bases de données territoriales, extranet des parcs d'activités ou d'immobilier, observatoire,...) en mettant en place des outils de veille, des actions nouvelles d'ingénierie territoriale : expertise en matière d'immobilier, de foncier, réponses aux appels à projets, montage de projets,...

Enfin, l'Agence sera en mesure de proposer des outils de marketing territorial en vue de « vendre » une approche territorialisée de la Région (outils et méthodes de marketing territorial, zone d'activités, pépinière et hôtels d'entreprises,...

Cette offre de services doit être mobilisable par les territoires selon leurs besoins spécifiques.

- **Mettre en place un pôle de développeurs en complémentarité avec les acteurs déjà présents sur les territoires**

Le territoire régional est hétérogène en matière d'offre de service de « développeurs » (cf missions en annexe), selon la densité économique, l'engagement des différents partenaires et les pratiques.

La création d'un pôle territorial au sein de l'agence doit répondre à l'objectif de proximité avec les entreprises et les territoires. Constitué de développeurs économiques, il sera le relais de la politique économique régionale en parfaite articulation et complémentarité avec les développeurs présents sur les territoires, des EPCI ou de leurs agences, des chambres consulaires ou de l'Etat.

Ainsi, les développeurs intervenant dans un territoire, dont le périmètre pourrait être défini en lien avec la territorialisation de l'action de l'Etat porteront la politique territoriale de développement économique animée par les services de la région.

L'ensemble de ces missions doit être porté par l'agence dans une approche transverse, dans la mesure où chaque entreprise doit être considérée dans le contexte de la filière, du cluster...dans lequel elle évolue et dans le territoire et l'écosystème dans lequel elle s'inscrit.

ANNEXE 3 : PANORAMA ÉCONOMIQUE

*D'après les travaux ARDIE / ARD / / CRESS / CRMA / C.R.T. / Conseil régional de
Bourgogne- Franche-Comté – avril 2016*

Des activités économiques régionales nombreuses et diversifiées

A la pointe de la recherche et de l'innovation, la Région est marquée par l'importance du secteur industriel :

- **L'industrie automobile** est l'un des plus importants employeurs de la Région, avec le site historique de PSA Peugeot-Citroën à Sochaux (25) et ses nombreux équipementiers. Le premier centre mondial de pièces détachées est à Vesoul (70). La Saône-et-Loire accueille l'entreprise IVECO et Fiat Powertrain Technologies dispose à Bourbon-Lancy (71) d'une unité de production ultra-moderne pour la fabrication de ses moteurs. Par ailleurs, une grappe rassemblant une vingtaine d'entreprises travaille sur l'automobile de compétition à Nevers Magny-Cours avec des savoir-faire techniques pointus sur les châssis, les moteurs ou l'aérodynamisme.
- **L'industrie de la chimie, des caoutchoucs et des plastiques** occupe une place importante dans la Région. Le secteur est le deuxième employeur de la Nièvre avec des entreprises comme Woco Decize à Decize ou Gates à Nevers. L'entreprise Michelin (manufacture de pneumatiques), premier employeur de Saône-et-Loire est installée à Blanzay. Le groupe leader de la chimie mondiale, Solvay, est quant à lui implanté dans le Jura et en Côte d'Or.
- La Bourgogne-Franche-Comté s'affiche comme centre d'excellence dans le **développement et la production énergétique**. Le nord de la Région accueille ainsi General Electric Energy et ses ateliers d'assemblage de turbines à gaz. La filière hydrogène est particulièrement développée vers Dole (39), avec notamment Mahytec. La filière éolienne est également représentée par une grappe d'une soixantaine d'entreprises et la filière nucléaire par un pôle de compétitivité dédié.
- **Le secteur de la construction** occupe une place importante. Le bâtiment emploie ainsi plus de 75 000 personnes, 50 000 dans la mise en œuvre et 20 à 25 000 dans la fabrication de matériaux et matériels. 4 entreprises artisanales sur 10 relèvent du secteur de la construction. Les activités sont également réparties sur tout le territoire. Deux clusters existent : le cluster GA2B sur la gestion active du bâtiment, le cluster RECI sur les matériaux bio-sourcés.
- **Les industries métallurgique et mécanique** (biens d'équipement) constituent un secteur industriel prépondérant, avec 52 000 salariés et 1 850 entreprises. La Métal'Valley à Montbard (21) accueille ainsi le groupe Vallourec et ses filiales spécialisées dans la sidérurgie. Au Creusot (71), l'activité historique de la métallurgie est présente à travers l'entreprise Industeel France. L'usine Areva NP de Chalon/Saint-Marcel (71) produit des équipements lourds pour les centrales nucléaires du monde entier.
- En matière d'**instruments de précision, d'optique et d'horlogerie** la région est dotée de savoir-faire traditionnels, rares et recherchés. La lunetterie est concentrée dans la zone de Saint-Claude et Morez (39), l'horlogerie-précision dans celles de Besançon et de Morteau (25).
- L'industrie du bois est à la fois très traditionnelle et très moderne, tout comme la matière qu'elle transforme. La région Bourgogne-Franche-Comté a à la fois une des plus belles ressources forestières de France et des transformateurs parmi les leaders nationaux, voire internationaux, tels Monnet-Seve n°1 français du résineux, implanté dans la Nièvre et le

Doubs, des tonneliers qui exportent dans le monde entier, ou les charpentiers Simonin qui ont réalisé la proue architecturale du pavillon français de l'exposition universelle de Milan ou encore les entreprises du jouet dans le Jura. C'est une filière en pleine mutation porteuse d'avenir car le bois est un matériau écologique. C'est aussi une filière où il est possible de faire du 100% "Made in Bourgogne-Franche-Comté", de la matière première au produit fini.

De **grandes entreprises** font la **notoriété de la Région** à travers le monde grâce à des produits toujours plus performants et innovants comme le groupe SEB à Selongey (21) et ses robots-ménagers ou le centre R&D du groupe Faurecia à Bavans .

La Bourgogne-Franche-Comté est à la pointe de la **recherche et de l'innovation**. Sa force est d'avoir su organiser des collaborations fortes entre industrie, formation et recherche. Les technopoles TEMIS à Besançon, site hautement technologique, et NOVAREA à Dijon, véritable campus de l'innovation en sont des illustrations.

La Région est également reconnue pour son **industrie agro-alimentaire**, son **agriculture**, son **patrimoine naturel, culturel et gastronomique** :

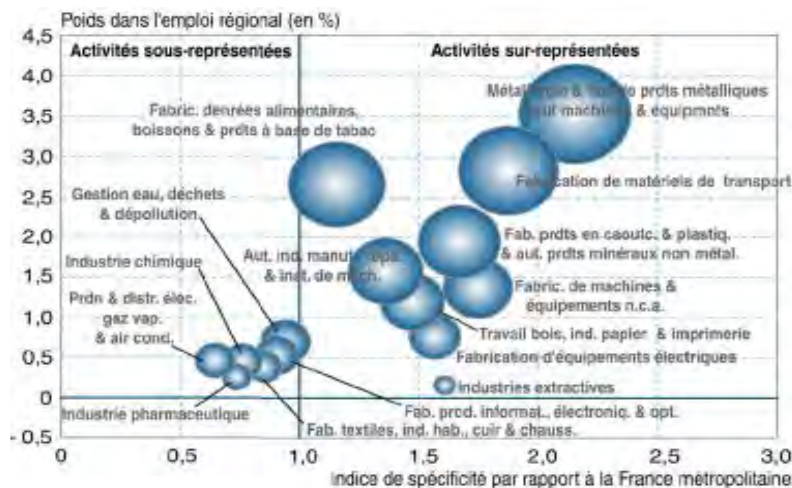
- La Région se distingue en matière d'**industrie agro-alimentaire**, particulièrement pour ses filières viande et lait. Elle est représentée par de grandes entreprises et des marques reconnues : Bigard SA à Cuiseaux (71), LDC Bourgogne à Louhans (71), Jean-Louis Amiotte à Avoudrey (25), Clavière à Dole (39), Yoplait à Monéteau (89), Senoble France à Jouy (89), Fromageries Bel production France à Dole et Lons-le-Saunier (39), Fromagerie Milleret à Charcenne (70), Comté Juraflora aux Rousses (39), etc.
- La Bourgogne-Franche-Comté est enfin un territoire à **fort ancrage agricole**, que ce soit par les surfaces agricole et forestière, ou par le nombre d'actifs dédiés à ce secteur (plus de 63 000 actifs dans le domaine agricole auxquels il faut ajouter environ 22 000 emplois dans le bois-forêt). L'agriculture de la région compte une grande diversité de filières qui contribuent à sa renommée nationale et internationale : ses élevages bovins laitiers ou pour la production de viande (Montbéliardes, Charolaises...), sa viticulture de renommée internationale, ses grandes cultures (céréales, colza, blé...), ses filières laitières, ses forêts et leur exploitation, ses élevages de chevaux (Auxois et Comtois)... L'agriculture biologique est un autre atout de la Grande Région, sans oublier ses circuits courts.
- Au-delà de l'œno-tourisme qui en est un point fort, la Région développe des **activités touristiques** autour de ses richesses naturelles, dans la proximité de ses cours d'eau, ses parcs naturels régionaux et plus généralement la variété de ses territoires et des activités qui peuvent y être pratiquées été comme hiver. La richesse de son patrimoine historique, dont les points d'orgue en sont les sites classés au patrimoine de l'Unesco, en fait également une destination à développer.
- Enfin, la Bourgogne-Franche-Comté est aussi une **terre d'économie sociale et solidaire** : 10 137 établissements employeurs, 102 969 postes salariés, 11.6 % de l'emploi régional et 87 576 équivalents temps plein (ETP). L'ESS recèle une grande pluralité d'activités et de métiers marquée par la recherche de performance économique et de réponse à l'intérêt général utile à la cohésion, à la pérennité et à l'attractivité du territoire.

Une économie historiquement industrielle mais en décrochage

La région Bourgogne-Franche-Comté est une région historiquement industrielle aux atouts diversifiés :

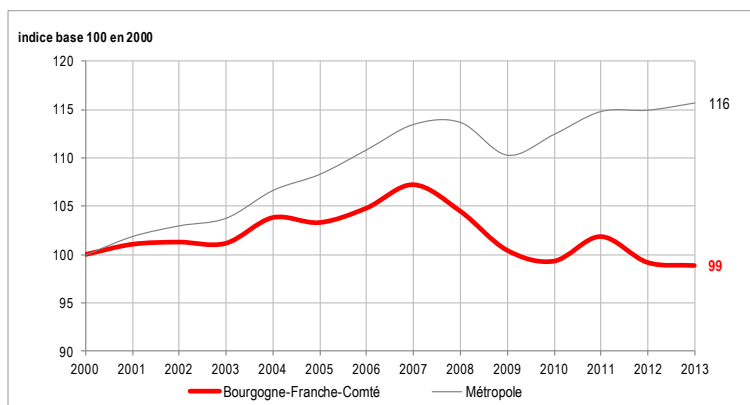
- Forces industrielles :
 - Métallurgie : 34 000 emplois
 - Matériels de transport : 27 000 emplois
 - IAA : 25 000 emplois
 - Plasturgie : 19 000 emplois
 - Machines et équipements : 13 000 emplois
 - Bois et papier : 25 000 emplois
 - Équipements électriques : 7 000 emplois
- Classements régionaux (emploi salarié) :
 - 3ème : Horlogerie, bijouterie/joaillerie, maroquinerie, lunetterie...
 - 4ème : Fabrication métallique
 - 4ème : Industrie automobile
- Spécificités locales :
 - **Concentration de l'emploi industriel** dans l'est et le sud du territoire
 - Spécialisation des **bassins industriels**
 - 28 % d'établissements concernés par le dispositif ZRR (zonage de revitalisation rurale)

Activités en termes d'emplois et de spécificités régionales



Mais l'économie régionale connaît un décrochage par rapport au niveau national (évolution du PIB). En effet, le nombre d'emplois total décroît notamment dans les secteurs économiques de la Région.

Evolution du PIB régional



Chiffres clés

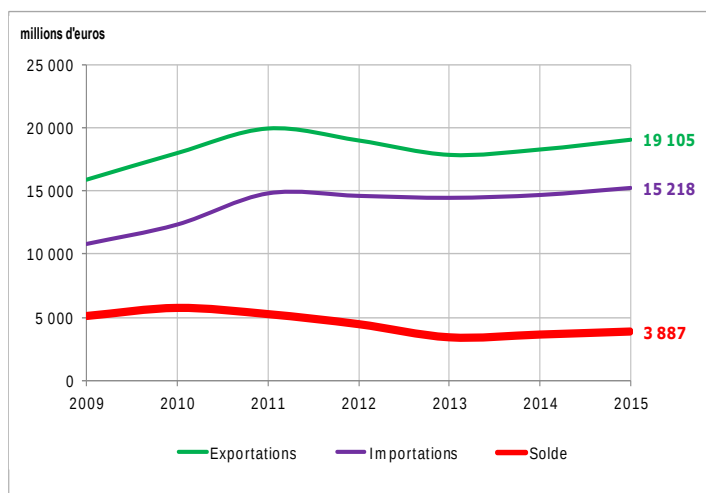
- 12^{ème} région sur 13 en termes de PIB par habitant
- 1^{ère} région industrielle pour la part de salariés dans l'industrie
- 60 % de PME dans l'industrie

L'internationalisation de l'économie

La région est marquée par :

- Un tissu économique bourguignon franc-comtois composé de nombreuses entreprises de dimension internationale ou sous contrôle étranger,
- Une **balance commerciale supérieure** à la moyenne nationale,

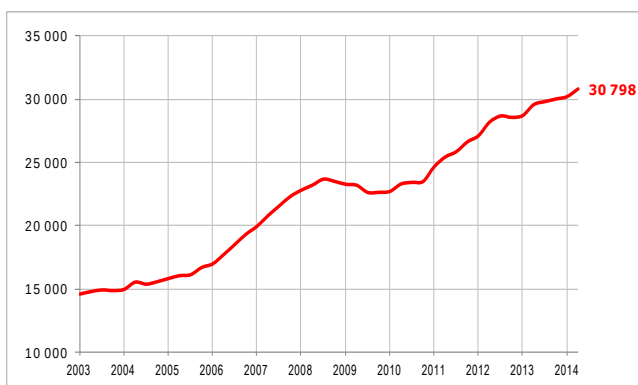
Exportations et importations régionales



- Des **initiatives transfrontalières** et la mise en œuvre de dispositifs de développement franco-suisse :
 - Incitations fiscales,
 - Interreg,

- CTJ,
- ...

Frontaliers régionaux travaillant en Suisse



Chiffres clés

- 2/3 des centres décisionnaires situés hors de la Région
- 600 entreprises sous contrôle étranger représentant 47 % des exportations régionales
- **5 principaux secteurs exportateurs :**
 - Produits liés à l'automobile
 - Sidérurgie
 - Production de machines
 - Production de matériel électrique
 - Production de boissons
- **2^{ème} meilleur excédent commercial français**
(+ 3,9 Mds €)
- 68 % des échanges commerciaux avec des pays de l'UE
- **La Suisse :**
 - 7^{ème} client et 4^{ème} fournisseur de la Région
 - - 60M€ de balance commerciale avec la Suisse en 2015
 - Doublement de l'emploi frontalier en 10 ans

Le soutien à la recherche et à l'innovation

Le profil industriel régional nécessite un investissement permanent en recherche et innovation, et donc en offre de formation.

Plusieurs **centres mondiaux de recherche** d'entreprises privées sont présents sur le territoire, ainsi que les **3 premiers déposants de brevets en France** (PSA, Safran, CEA).



Le territoire compte 5 pôles de compétitivité :

- Industrie automobile,
- Industrie de la chimie, des caoutchoucs et des plastiques
- Industries agroalimentaire, goût - nutrition - santé,
- Industries métallurgique et mécanique,
- Instruments de précision d'optique ou d'horlogerie, travail du bois,...

Les plans régionaux doivent s'inscrire en cohérence avec les stratégies nationales et prendre en compte les **ruptures technologiques** annoncées dans plusieurs secteurs d'activités, notamment :

- L'énergie,
- Le bâtiment
- La mobilité,
- La santé,
- L'usine de futur,
- Le numérique,
- Les biotechnologies.

Chiffres clés

- 2 % du PIB régional dédié à la R&D et à l'Innovation soit 1,2 Md€ / an
- 11 700 salariés en R&D dont 5 600 chercheurs (3/4 dans le privé et 1/4 dans le public)
- **1er rang national pour la part de recherche privée**

Le développement du capital humain : compétences et formations

- Le **niveau d'études** de la population et le **nombre d'étudiants** sont moins élevés que les moyennes nationales.
- Toutefois la politique de formation des jeunes menée dans la Région est ambitieuse :
 - La Région a l'ambition d'être une **place forte pour l'apprentissage**, notamment post-bac.
 - Elle est également marquée par une **forte proportion d'élèves ingénieurs**.
- La Région dispose ainsi d'un **pouvoir d'attractivité** mais doit faire face à la **concurrence de la Suisse**.

Chiffres clés

- 37 % d'adultes de niveau Bac ou + contre 44 % au niveau national
- 49 % de diplômés du supérieur formés dans la Région vivant à l'extérieur (12ème rang)
- **10^{ème} région étudiante** avec 75 000 étudiants

Une dynamique entrepreneuriale encore limitée

- Le **taux de création d'entreprises** est moins élevé que la moyenne nationale.
- Le niveau de **défaillance d'entreprises** est par ailleurs supérieur à la moyenne nationale depuis 10 ans.

Défaillances d'entreprises



Chiffres clés

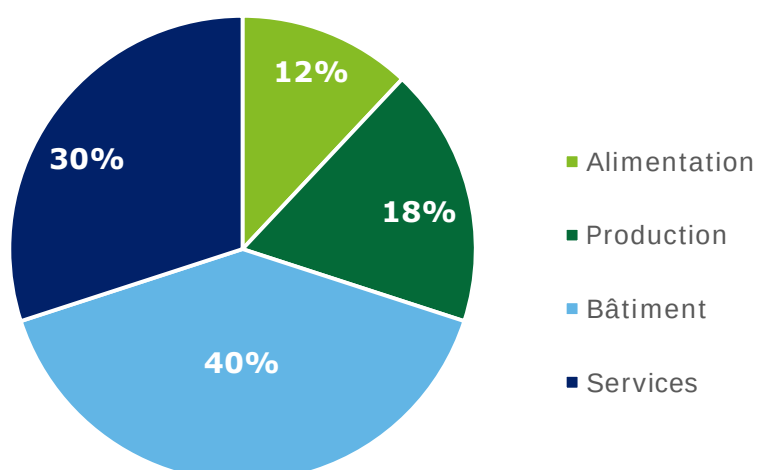
- 10 % de taux de création d'entreprises contre 17 % en France

La particularité du secteur de l'artisanat

Le secteur de l'artisanat est composé de petites entreprises concentrées majoritairement en milieu rural sur les départements de :

- Côte-d'Or
- Saône-et-Loire
- Doubs

Répartition du secteur de l'Artisanat dans la Région



accéder et faciliter le développement de coopératives d'artisans et d'actions collectives (Scic, coopératives d'achat...).

Chiffres clés

- 10,5 Md€ de chiffre d'affaires en 2014 pour l'artisanat
- 48 000 entreprises artisanales régionales (plus de 50% d'entreprises individuelles)
- 4 entreprises sur 10 actives dans la construction
- 25 % d'entreprises dirigées par des femmes
- 89 000 salariés dont 7 600 apprentis :
 - 50 % des créateurs d'entreprises artisanales sont d'anciens apprentis.
 - 60 % des contrats d'apprentissage sont signés par des entreprises artisanales.

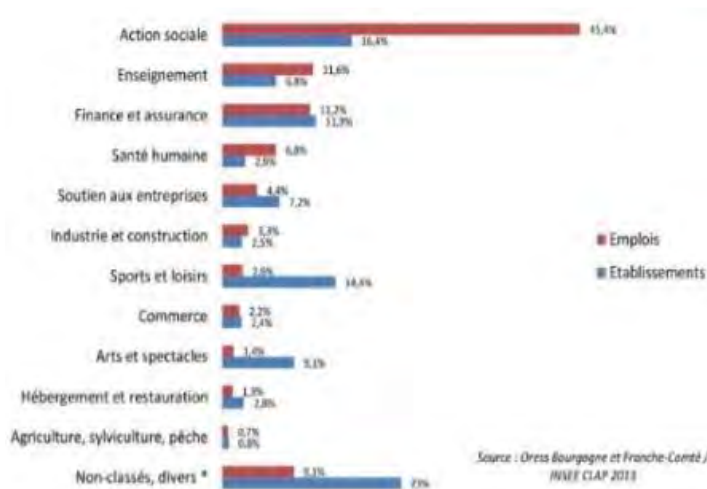
L'importance du secteur de l'Economie Sociale et Solidaire sur le territoire

De nombreux métiers et secteurs d'activité sont impactés par l'ESS.

L'ESS est présente dans certains secteurs où elle permet de répondre à des **besoins non couverts**, sur le plan de l'action sociale et des solidarités notamment, avec une forte tendance à l'innovation en termes de gouvernance, d'insertion par l'emploi, mais aussi sur le plan des nouveaux procédés et nouveaux matériaux :

- Action sociale (64 % des emplois du secteur)
- Sports et loisirs
- Finance et assurance

Répartition des emplois des établissements de l'ESS dans la Région



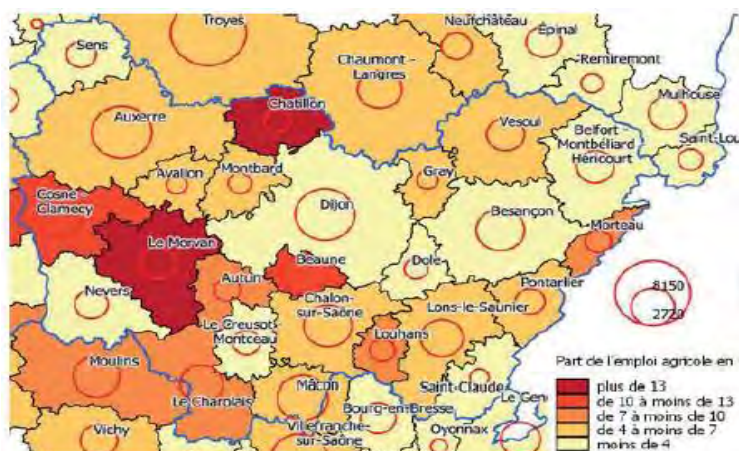
Chiffres clés

- 5ème région française pour le pourcentage d'emplois de l'ESS
- 10 000 établissements et 100 000 emplois (11,6 % des emplois régionaux) dont :
 - 8 100 associations pour 77 700 emplois
 - 1 430 coopératives pour 14 000 emplois
 - 585 Mutuelles pour 8 900 emplois
 - 44 Fondations pour 2 350 emplois

Une agriculture diversifiée et de qualité

La Région compte 28 162 exploitations en 2013, fruit d'une **tendance à la spécialisation et à la concentration** des exploitations (-29 % depuis 2000).

Part de l'emploi agricole dans la population active



Les productions régionales sont diversifiées :

- Grandes cultures
- Elevage bovin lait et viande
- Comté (1^{ère} AOP fromagère de France)
- Viticulture
- Production de sapins de Noël

La Région bénéficie d'une **proximité** avec des **bassins de consommation** importants (Paris, Lyon, la Suisse, le Benelux).

La recherche et l'innovation sont en partie orientées vers des **pratiques durables** (essor important de l'agriculture biologique).

Plusieurs filières connaissant toutefois des **difficultés** économiques et humaines majeures.

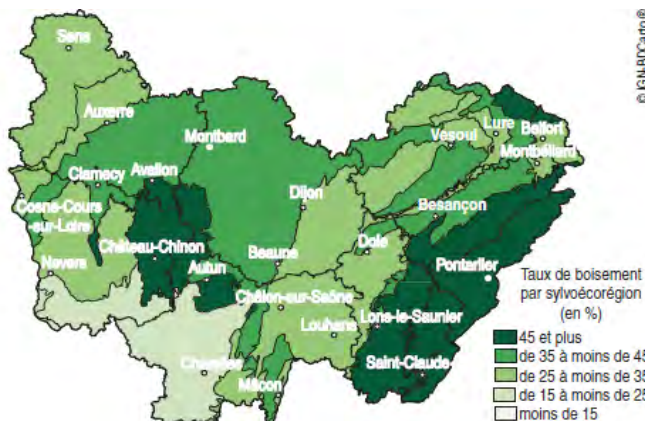
Chiffres clés

- 4^{ème} région agricole (4 % de la valeur ajoutée régionale)
- Population active agricole : 2,2 %
- 66% d'exploitations individuelles en 2013 (60 % au niveau national)
- Une **surface agricole représentant 53 % du territoire** (28,7 millions d'hectares)
- La **viticulture, la production laitière et fromagère** :
 - 1^{ère} production agricole en valeur (4 % de la production française) dont 30 % en AOP
 - 41 % des exportations des Industries Agroalimentaires
 - Un GIP (Groupement d'Intérêt Public) « Pôle Bourgogne vigne et vin »
- 1^{ère} région productrice de sapins de Noël

La récolte **bois énergie** représente toutefois un fort potentiel commercial.

Cette filière est sans aucun doute une filière d'avenir car le bois est un matériau écologique, propre, renouvelable, qui non seulement nécessite peu d'émission de CO2 pour sa production, mais qui en plus séquestre en lui-même du CO2 ; il est en outre une matière première de substitution au pétrole pour la chimie. Il est aussi une énergie renouvelable. Cette filière est donc au cœur de la transition écologique. C'est aussi une filière où il est possible de faire du 100% "Made in Bourgogne-Franche-Comté", de la matière 1ère au produit fini.

Taux de boisement dans la Région



Chiffres clés

- 6 000 établissements, 25 000 emplois essentiellement en milieu rural
- 10% de la forêt française, 12% de la récolte, 16% de la production de sciages
- 36% de taux de boisement (30% en France)
- 40% de forêts publiques (25% en France)
- 80% de feuillus et 20% de résineux
- 1ère région pour le chêne et le douglas
- 4ème région métropolitaine en récolte commercialisée

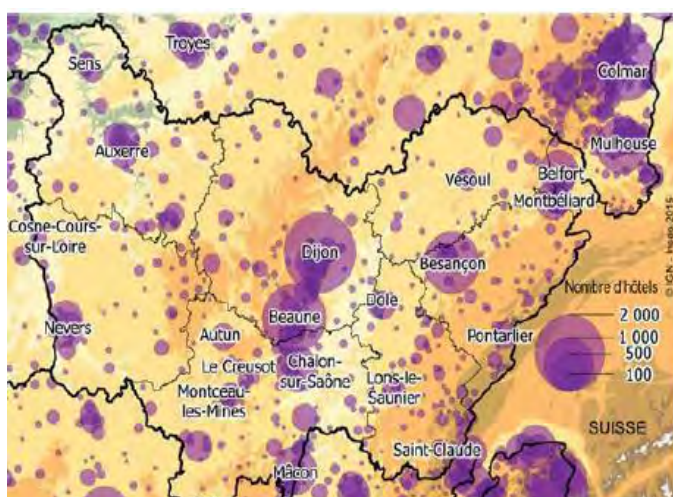
Un secteur touristique à développer

Le **tourisme** présente un **poids économique** important en Bourgogne-Franche-Comté :

Le territoire régional concentre des **atouts au caractère marqué** tels que :

- Les paysages
- La nature
- Le caractère authentique
- La densité du patrimoine, de grands itinéraires de découverte
- Le fluvial
- Des stations de montagne
- Des événements à forte visibilité (Eurockéennes, Chalon dans la rue...)
- Un tourisme d'affaires fort sur certains territoires
- ...

L'offre hôtelière régionale en 2015



Ces atouts sont complétés par des **éléments forts d'attractivité** avec :

- Une marque de renommée internationale, la **Bourgogne**
- Deux marques nationales : le **Massif des Vosges** et les Montagnes du **Jura**.
- Des filières fortes ont également une **visibilité internationale** comme les vins mais aussi le **Comté**

Le tourisme est l'un des rares **secteurs économiques en croissance** au niveau national. La Région peut tirer profit de cette situation, les **tendances de consommation** correspondant assez bien à l'**offre touristique régionale** : courts séjours, recherche d'authenticité, nature, activités de pleine nature en toute saison ...

Chiffres clés

- **42 100 emplois** directement liés au tourisme (3 % de l'emploi total régional)
- 10 % d'hôtels 4 ou 5*, deux fois inférieur au taux de France métropolitaine
- Une durée moyenne de séjour de 1,4 jour contre 1,8 au niveau national
- **30 % de clientèle étrangère**
- 4, 1 milliards d'euros de consommations touristiques en 2014 (5, 7 % du P.I.B. régional)

**RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE**



4, square Castan
CS 51857
25031 BESANÇON CEDEX

0 970 289 000
www.bourgognefranchecomte.fr